

## ESSAI DE CALCUL DE LA VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE SA REDISTRIBUTION DANS LES TRIBUS CHAOUÏA-S DES ENVIRONS DE CASABLANCA

*Dans les pays d'Europe et d'Amérique du nord, les renseignements statistiques sur la population, qu'ils proviennent de sources officielles ou privées, sont déjà nombreux et sûrs. Leurs recoupements fréquents permettent d'en contrôler l'exactitude. A mesure du développement des techniques de sondage, les résultats extrapolés ont pu être comparés aux résultats réels correspondants pour aboutir à un découpage de la population par réajustements successifs permettant de déterminer les échantillons à étudier. On arrive ainsi à prévoir avec une grande certitude en sondant un minimum d'échantillons judicieusement choisis, donc à effectuer un sondage sûr et peu coûteux.*

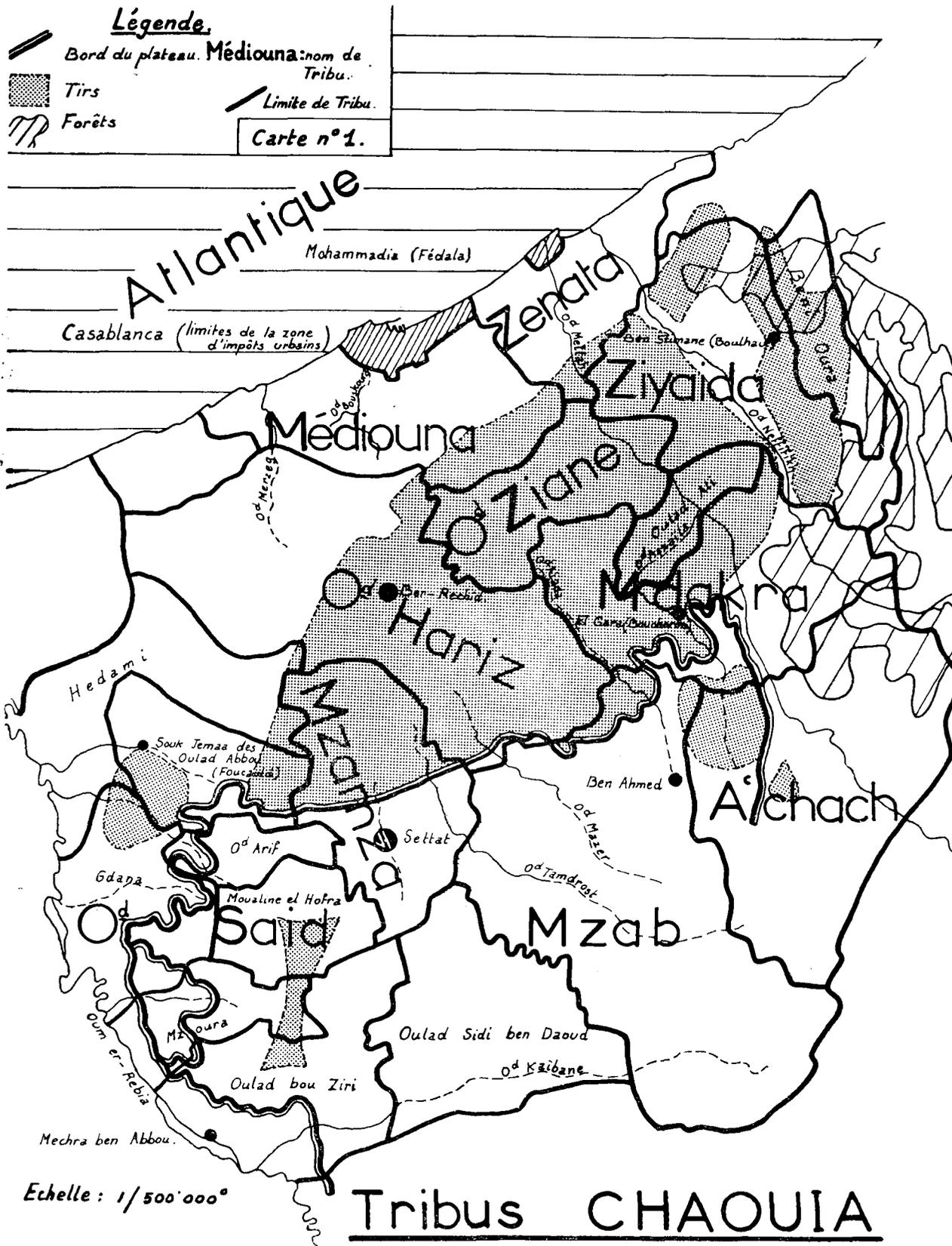
*Par contre, dans les pays dits du « Tiers Monde », où les statistiques sont encore peu nombreuses et n'ont pu être éprouvées, où les réticences de la population en partie analphabète les rendent incertaines, il faut, en conservant la même technique d'enquête, un échantillonnage beaucoup plus grand pour atteindre la même précision dans les prévisions. L'augmentation du nombre des échantillons à étudier a pour conséquence un coût trop élevé pour une enquête sérieuse. Il faut donc adapter à ces pays une nouvelle technique d'enquête qui, ne nécessitant que des moyens financiers limités, c'est-à-dire un petit nombre d'échantillons à sonder, aboutisse à des résultats utilisables.*

*La méthode des corrélations, dérivant de la statistique mathématique et du calcul des probabilités, répond à ces exigences. La valeur des résultats obtenus ne se mesure plus alors directement dans l'évaluation de l'erreur finale maxima, mais dans la probabilité d'obtenir un résultat meilleur en changeant d'échantillons ; cette probabilité est calculée à partir du coefficient de corrélation et des tables de Fisher.*

*Le travail qui suit est un essai d'application de cette méthode à l'étude de la propriété et du revenu des tribus Chaouïa-s, étude reposant sur une enquête que des moyens financiers très réduits ont considérablement limitée.*

S. FROCHOT,  
Ingénieur des Arts et Métiers.

Lausanne, décembre 1962



## CHAPITRE PREMIER

## LES TRIBUS CHAOUIA-S

Les tribus Chaouïa-s occupent un territoire grossièrement semi-circulaire dans un rayon de cent kilomètres autour de Casablanca.

Nous entendons par tribus, Chaouïa-s les tribus suivantes (voir les cartes ci-jointes).

1. Mediouna ;
2. Oulad-Ziane ;
3. Zenata ;
4. Ziyaïda ;
5. Beni-Oura ;
6. Mdakra et Oulad-Ali
7. Oulad-Hariz ;
8. Mzab ;
9. A'chach ;
10. Oulad-Saïd et Gdana ;

11. Mzamza ;
12. Oulad-Bou-Ziri ;
13. Oulad-Sidi-Ben-Daoud.

Installés depuis le VIII<sup>e</sup> siècle de l'Hégire (XIV<sup>e</sup> siècle de l'ère grégorienne), les Chaouïa-s ne sont plus, malgré leur nom, des « pasteurs » mais des sédentaires. Ils se répartissent des terres disposées en bandes parallèles au rivage : le Sahel, la plaine des Tir-s et le plateau.

Le Sahel aligne ses collines de calcaire dunaire parallèlement à la côte. Sa largeur varie de dix à dix-huit kilomètres. Ces molles ondulations sont recouvertes de sols rouges de fertilité moyenne, les « Hamri-s ». L'humidité atmosphérique exceptionnelle, l'eau facile à atteindre à travers la mince couche

TABLEAU I

	Maroc (1)	Tribus Chaouïa-s (2)	
Superficie totale utilisable .....	39 500 000 ha	856 492 ha	(22,6 %)
Forêts .....	4 000 000	45 187	(11,5 %)
Superficie utilisée .....	7 500 000	790 707	(10,5 %)
Superficie inutilisable .....		65 785	( 7,5 %)
		de tribus Chaouïa-s)	
Superficie cultivée .....	4 700 000	572 000	(12 %)
Superficie possédée par les Marocains .....	6 500 000	630 127	(9,7 %)
Superficie cultivée par les Marocains .....	4 100 000	500 000	(12 %)
Superficie possédée par les étrangers .....	1 000 000	146 381	(14,6 %)
Superficie cultivée par les étrangers .....	600 000	72 000	(12 %)
Troupeau (total) .....	19 000 000 têtes	800 000 têtes	(4,2 %)
Bovins (taureaux, génisses, bœufs, veaux) .....	1 800 000	300 000	(17 %)
Ovins .....	10 000 000	456 000	(4,5 %)
Autres .....	7 200 000	44 000	(0,16 %)
Revenu agricole .....	175 milliards de francs marocains	14 M. F. M.	(8 %)
	(3)	(3)	
Population agricole (Marocains + étrangers) ....	1 368 000 individus	105 000	(8 %)
	(4)		
Revenu par bénéficiaire et par an .....	128 000 F. M.	130 000 F. M.	

(1) Ancienne « zone française ».

(2) Les pourcentages sont relatifs à l'ensemble du Maroc.

(3) Marocains et étrangers, après déduction de l'amortissement et avant paiement des impôts.

(4) Ce chiffre ne comprend que les hommes (propriétaires, métayers, et ouvriers agricoles) résidant à la campagne.

Conventions : » Le résultat ne peut pas être obtenu ou n'existe pas faute d'enquête.

- Résultat rigoureusement nul.

r Nombre rectifié.

e Evaluation.

calcaire en font un bon terrain de pâturage. Pendant la période du Protectorat, le Sahel a été mis intensivement en culture.

Au-delà du Sahel, vers l'intérieur, la plaine alluviale des Tirs-s est la partie la plus riche du pays des Chaouïa-s. Des sols noirs, les Tirs-s, portaient autrefois une sorte de savane. Des troupeaux d'autruches, dont nous parle le géographe arabe Al-Idrissi au V<sup>e</sup> siècle de l'Hégire (XII<sup>e</sup> siècle E.G.), génaient fort les gens du pays qui leur firent une chasse impitoyable. On en cherchait vainement aujourd'hui la silhouette parmi les champs minuscules de la plaine.

A cinquante kilomètres du rivage enfin, le plateau présente sa façade dont le front est tourné vers le Nord-Ouest. Deux gradins s'y étagent : à l'Ouest, le plateau médian à 350-380 m, à l'Est, le Plateau

de Ben-Ahmed à 600-700 m. Sur le plateau de Ben-Ahmed, la pluviométrie est légèrement supérieure : plus de 400 mm par an contre 350-390 mm dans le reste du pays. Pour se procurer de l'eau, les Chaouïa-s percent une carapace de calcaire et de marne de plus en plus épaisse d'Ouest en Est.

La superficie utilisable par les Chaouïa-s (cf. tableau I), 22,6 %, montre l'importance de ces tribus dans la répartition des terres utilisables au Maroc. L'érosion, les multiples constructions à usage urbain ou public (habitations et constructions diverses, aérodromes et camps militaires, routes, etc.) diminuent sensiblement, avec les forêts, cette superficie. La superficie affectivement utilisée n'en représente pas moins de 10 % de la superficie totale utilisée au Maroc. Les Chaouïa-s - 7,7 % de la population agricole - produisent 8 % du revenu agricole marocain.

TABLEAU II — POPULATION DES TRIBUS CHAOUIA-S (1).

Tribus :	Adultes	E n f a n t s			Total des enfants	Population totale
		0-10 ans	11-15 ans	16-21 ans		
Mediouna-Oulad-Ziane . . . . .	27 658	24 009	3 708	1 429	29 236	56 894
Zenata . . . . .	14 639	11 283	2 233	1 754	15 270	29 909
Ziyaïda-Beni-Oura . . . . .	13 633	9 992	1 610	798	12 400	26 033
Oulad-Hariz . . . . .	24 277	21 811	3 558	1 930	27 299	51 576
Oulad-Saïd : Hedami-Oulad-Abbou . . . . .	14 835	12 040	1 925	1 183	15 148	29 983
Mdakra . . . . .	16 948	12 437	2 531	1 094	16 062	33 010
A'chach . . . . .	18 039	5 175	7 467	5 205	17 847	35 880
Mzab . . . . .	40 340	20 508	17 983	11 646	40 137	85 735
Gdana Oulad-Saïd (sud) . . . . .	20 896	14 373	2 208	1 082	17 663	38 559
Mzamza . . . . .	11 649	9 299	1 433	435	11 167	22 816
Oulad-Bou-Ziri, Oulad-Sidi-Ben-Daoud . . . . .	25 345	15 848	2 306	941	19 095	44 440
<b>Total de la population rurale</b>	<b>228 259</b>	<b>156 775</b>	<b>46 962</b>	<b>26 497</b>	<b>221 594</b>	<b>434 835</b>
Centres urbanisés :						
Settat . . . . .	14 116	9 602	1 952	1 114	12 668	26 784
Mohammadia (Fédala) . . . . .	13 459	8 881	1 890	1 085	11 856	25 315
Ber-Rechid . . . . .	4 176	3 623	330	156	4 109	8 285
El-Gara (Boucheron) . . . . .	2 222	4 042	845	433	5 320	10 083
Ben Slimane (Boulhaut) . . . . .	3 306	2 166	437	240	2 843	6 149
Ben-Ahmed . . . . .	2 512	1 121	1 120	505	2 746	5 258
<b>Total de la population «urbaine»</b>	<b>39 791</b>	<b>29 435</b>	<b>6 574</b>	<b>3 533</b>	<b>39 542</b>	<b>81 874</b>
<b>Total général de la population</b>	<b>268 050</b>	<b>186 210</b>	<b>53 536</b>	<b>30 030</b>	<b>261 136</b>	<b>516 709</b>

(1) D'après les renseignements aimablement communiqués en 1958 par la Section Administrative du Secrétariat général de la Province des Chaouïa-s.

Le revenu agricole par bénéficiaire confirme que les tribus Chaouïa-s sont dans la bonne moyenne par rapport à l'ensemble du Maroc : 130.000 francs marocains contre 128.000 pour l'ensemble du Maroc.

Il convient de noter que nos calculs, faits pour 1956 pour les tribus Chaouïa-s en francs marocains de l'époque, sont comparés à des résultats de 1952 pour l'ensemble du Maroc. La petite différence cons-

tatée entre le revenu agricole chaoui (130.000) et le revenu agricole marocain (128.000) pourrait s'expliquer par une légère dépréciation de la monnaie entre ces deux dates.

De quoi se compose ce revenu agricole, comment se répartit-il dans les tribus Chaouïa-s ? C'est ce que nous allons maintenant étudier.

## CHAPITRE II

### MÉTHODES DE CALCUL DE LA VALEUR BRUTE

Les méthodes de calcul ont été élaborées et mises au point conjointement par Gilles Guillaud, ingénieur agronome, et Georges Nicolas, géographe ; la rédaction est de Georges Nicolas. L'année choisie, 1956, est dans la bonne moyenne ; les résultats sont donnés en francs marocains de l'époque.

La principale difficulté rencontrée pour calculer le revenu agricole brut des tribus Chaouïa-s est, en dehors des erreurs dues à l'imprécision relative des statistiques, l'hétérogénéité des productions, qui résulte d'une certaine diversification de l'économie agricole de la région de Casablanca.

Les statistiques utilisées sont celles établies par le Service des Impôts ruraux, l'ancien « Tertib » qui fut supprimé en juin 1961.

A la fin de chaque saison agricole, les inspecteurs du Tertib procédaient à la totalisation des surfaces en cultures annuelles, en cultures maraîchères, en vignes dites « européennes », décomptaient le nombre de pieds d'orientacés, d'oliviers, d'amandiers, de grenadiers, de figuiers et autres arbres fruitiers, dont les vignes marocaines ainsi que le nombre d'animaux, bovins, ovins, caprins, porcins. Sur des feuilles récapitulatives par tribu, les surfaces cultivées étaient décomposées et classées par rendements, les arbres répartis entre arbres productifs ou non ; les bovins séparés des génisses et des veaux, les autres animaux étant décomptés globalement.

Une première source d'erreur est à chercher dans l'évaluation de la surface cultivée. Un sondage dans un douar des Oulad-Ziane en 1956 nous a montré qu'elle était au maximum de 5 % pour les Marocains ; elle est pratiquement nulle pour les étrangers. Des erreurs plus importantes peuvent résulter de l'évaluation des chiffres des rendements. Ils étaient en partie le résultat d'une sorte de compromis entre la pression fiscale du gouvernement et la résistance des contribuables.

Si donc les surfaces cultivées par les Marocains étaient légèrement supérieures, les rendements étaient susceptibles d'écarts plus sensibles ; il semble en particulier qu'ils allaient croissant avec la taille de la propriété. Malheureusement, il est

impossible de donner des ordres de grandeur. Un sondage chez les Oulad-Hariz-s, les Oulad-Saïd-s les Ziyaïda-s et les Mdakra-s, en 1958, a donné des différences allant de 5 à 50 % pour une même culture. Une enquête globale s'imposait ; elle était au-dessus de nos moyens matériels. Quoi qu'il en soit, entre l'absence de calculs et des calculs faits sur des documents établis avec soin et une économie de moyens stupéfiants, nous avons choisi la seconde alternative.

Qu'il nous soit permis, à l'occasion de la publication de ces premiers résultats d'enquête, d'exprimer nos sentiments de vive gratitude au ministère de l'Economie nationale et au sous-Secrétariat d'Etat aux Finances du Royaume du Maroc, dont l'appui constant nous a permis d'accéder pour la première fois aux archives du Bureau divisionnaire des Impôts ruraux de Casablanca. Notre amicale reconnaissance va enfin à l'Inspecteur divisionnaire Devauges pour son aide efficace et compréhensive et aux inspecteurs Fréjaville et Egros, qui nous ont accueillis dans leurs circonscriptions en 1956 et 1958. Leur connaissance intime de la campagne Chaoui et leur conscience professionnelle ont été pour nous d'un secours irremplaçable. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Nous pouvons classer la matière statistique de deux manières différentes : par catégorie d'exploitants, marocains et étrangers, et par culture. Nos tableaux de répartition du revenu agricole brut sont donc à double entrée. La première se justifie par des différences de rendements et de prix de vente appréciables lorsqu'on passe d'une catégorie d'exploitants à l'autre. Nous avons aménagé la deuxième de la manière suivante :

#### 1. Cultures annuelles :

Blé dur, blé tendre, orge, avoine, maïs, lin, fèves, coriandre, pois chiches, petits pois, fenugrec.

#### 2. Cultures maraîchères :

Primeurs, cultures maraîchères non irriguées saisonnières, cultures maraîchères irriguées saisonnières.

#### 3. Elevage :

Bovins (génisses et veaux exclus), ovins (total), caprins (total), porcins (total).

## 4. Arboriculture :

Orientalisés, oliviers, amandiers, grenadiers, figuiers et autres arbres fruitiers.

## 5. Viticulture étrangère.

## 6. Vigne marocaine.

## 1. Cultures annuelles :

Pour chaque culture et à partir des chiffres fournis par les impôts ruraux, nous avons calculé la production en quintaux. Rappelons que la surface totale de chaque tribu est classée par catégorie de rendements ; il nous a donc fallu calculer la production pour chaque catégorie et faire la somme. Nous avons ensuite calculé le produit brut d'après les prix suivants qui sont une moyenne entre ceux pratiqués au début et à la fin de l'été 1956.

	Marocains	Etrangers
Blé dur (quintal) . . . . .	3.600	3.800
Blé tendre . . . . .	3.300	3.500
Orge . . . . .	1.700	1.700
Avoine . . . . .	1.600	1.700
Maïs . . . . .	2.200	2.200
Lin . . . . .	5.500	5.500
Fèves . . . . .	3.000	3.000
Coriandre . . . . .	3.200	3.200
Pois chiches . . . . .	4.500	—
Petits pois . . . . .	3.600	3.600
Fenugrec . . . . .	3.000	—

Nous avons choisi pour le blé dur et le blé tendre des prix légèrement supérieurs pour les agriculteurs étrangers, ce qui se justifie à nos yeux par une meilleure qualité des produits et un système de coopération professionnelle qui assure une commercialisation plus satisfaisante que la vente directe sur les souks. D'autre part, les agriculteurs étrangers ne consomment pas eux-mêmes une partie de leurs produits comme les agriculteurs marocains ; ils recherchent au contraire la commercialisation totale aux cours les plus élevés. Enfin les agriculteurs étrangers ne cultivent pratiquement pas de pois chiches et de fenugrec.

## 2. Cultures maraîchères (1)

Nous avons considéré comme zone de primeurs toute la zone du Sahel, littoral soumis à un climat

(1) Voir à ce sujet : TAHIRI (ingénieur agronome), « La production maraîchère » dans la « Terre marocaine », n° 335-336, oct.-nov. 1957.

(2) En 1945, les rendements en blé dur, blé tendre et orge ont été nuls dans toutes les tribus Chaouïas sauf dans celles du Sahel. Il s'agit probablement d'un prolongement du climat de type littoral portugais jusqu'à la latitude d'El-Jadida. Voir à ce sujet : Birot et Dresch : « La Méditerranée occidentale » p. 54-55.

(3) Surfaces évaluées à partir des références et des graphiques de l'article de M. Tahiri.

favorable à leur extension (2), soit les tribus et anciens M'cheikhat-s :

Tribus	M'cheikhat-s
Zenata . . . . .	Beni-Khlef Oulad-sidi-Ali-Ben-Azzouz Oulad-Sidi-Abd-Nbi
Mediouna . . . . .	Hraouiine Hart-Tirs Oulad-Addou Oulad-Jerrar Oulad-Messaoud
Oulad-Ziane . . . . .	Soualem-Trifia-Abbad Soualem-Trefia-Haouara

D'après une série de rapports inédits établis par les inspecteurs des Impôts ruraux de Casablanca, de 1949 à 1952, nous avons pris les chiffres suivants de rapport à l'hectare :

Tomates d'automne et de printemps (moyenne) . . . . .	1.600.000 F/ha
Pommes de terre . . . . .	250.000 F/ha
Autres primeurs . . . . .	300.000 F/ha
soit 700.000 F à l'hectare en moyenne.	

Les chiffres cités en 1957 par M. Tahiri dans son article sont les suivants :

Valeur des exportations . . . . .	5.000.000.000 F
Surface en tomates pour l'ensemble du Maroc (3) . . . . .	2.500 ha
Surface en pommes de terre pour l'ensemble du Maroc . . . . .	3.000 ha
Autres primeurs . . . . .	800 ha
Surface totale . . . . .	6.300 ha
Revenu moyen à l'hectare . . . . .	800.000 F

En tenant compte des variations de prix et de la prudence des inspecteurs des Impôts ruraux, nous avons choisi : 800.000 F à l'hectare.

Cette valeur nous permet de maintenir l'écart avec les autres cultures maraîchères qui rapportent nettement moins. Des rapports des inspecteurs ruraux on peut donc déduire les chiffres :

Cultures maraîchères saisonnières non irriguées : . . . . .	100.000 F/ha
Cultures maraîchères saisonnières irriguées : . . . . .	250.000 F/ha

## 3. ÉLEVAGE

Nous avons éliminé les génisses et les veaux pour le calcul du revenu brut des bovins et nous avons pris pour valeur de la production, par an de chacun des animaux :

Bovin « marocain » . . . . .	30.000 F
Bovin « étranger » . . . . .	80.000
Ovin . . . . .	2.000
Caprin . . . . .	1.000
Porcin . . . . .	30.000

4. ARBORICULTURE

Nous n'avons pris en considération que les arbres productifs. Le chiffre de production retenu est 80 kilos d'orientacées par arbre, payés 30 F par kilo à la production (Navel : 18 à 25 F le kg ; Valenciana : 40 à 45 F le kg) (4) soit 2.200 F par arbre productif. Pour les oliviers, dont la productivité est relativement faible, nous avons pris 50 kilos d'olives par hectare, payées 25 à 30 F le kilo. Les plantations des agriculteurs étrangers étant mieux soignées, nous obtenons 1.500 F par arbre productif pour ces derniers et 1.000 F pour les marocains. Pour les amandiers, nous avons fixé un prix forfaitaire de 800 F par arbre. Pour les grenadiers, 300 F (30 kg par arbre à 10 F

le kg) et pour les figuiers : 500 F (25 kg par arbre à 20 F le kg).

5. VITICULTURE ÉTRANGÈRE

Nous avons pris comme chiffre de production à l'hectare, 60 hectolitres à 12°, tenant compte de la forte teneur en alcool, ce qui nous donne 216.000 F à l'hectare de produit brut pour la vigne productive des agriculteurs étrangers.

6. VIGNE MAROCAINE

Son rendement est très faible. Elle produit uniquement des raisins de table de qualité médiocre par rapport à ceux des Doukkala-s. Nous avons pris le chiffre de 50 F par pied productif.

CHAPITRE III

RÉSULTATS : LA VALEUR BRUTE GLOBALE

Les chiffres que nous avons obtenus valent moins par leur valeur absolue que par une répartition relative entre producteurs marocains et étrangers et entre les branches de la production.

1. RÉPARTITION PAR BRANCHE

(millions de francs marocains 1956)

	Valeur brute de la production	% de la production totale
Cultures annuelles . . . . .	13.126,2	57 %
Cultures maraîchères . . . . .	2.992,8	13 %
Elevage . . . . .	5.085	22 %
Arboriculture . . . . .	715	3 %
Viticulture étrangère . . . . .	1.131,5	5 %
<b>Total . . . . .</b>	<b>23.050,5</b>	<b>100 %</b>

La répartition de la production montre que les plaines et les plateaux situés au Sud de Casablanca ne sont pas le siège d'une céréaliculture exclusive, mais simplement prépondérante (5). L'élevage fournit 22 % de la valeur brute et les autres productions, en dehors des cultures annuelles, 21 %. De plus dans les 13,1 milliards de francs rapportés par ces dernières, 1 milliard est imputable aux lin, fèves, coriandre, pois-chiches, petits pois et fénugrec.

Les céréales proprement dites représentent donc 52 % du revenu brut de l'agriculture des tribus Chaouïa-s.

L'élevage vient au deuxième rang (22 %), suivi par les cultures maraîchères (13 %). Les 2/3 de ces dernières sont groupées le long de la côte à peu

(4) Prix fournis par le B. E. S. du 2<sup>me</sup> trimestre de 1954.

(5) Voir la description des modes de production traditionnels donnés par Jean Dresch, p. 219, dans le chapitre qu'il a rédigé dans l'ouvrage d'A. Ayache, « Le Maroc ».

de distance de Casablanca. Mais le tiers restant est très dispersé : chaque tribu a ses jardins de maraîchers.

2. RÉPARTITION DE LA VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION PAR CATÉGORIE D'AGRICULTEURS

(millions de francs marocains 1956)

	Total	Marocains	Etrangers
Cultures annuelles . . . . .	13.126,2	12.027,5	1.098,7
Cultures maraîchères . . . . .	2.992,8	1.335,8	1.657
Elevage . . . . .	5.085	1.018	1.067
Arboriculture . . . . .	715	189,4	525,6
Viticulture . . . . .	1.131,6	—	1.131,6
<b>Total . . . . .</b>	<b>23.050,6</b>	<b>17.570,7</b>	<b>5.479,9</b>

La part des agriculteurs étrangers est donc de 24 % pour la production totale : 100 % pour la viticulture, 75 % pour l'arboriculture, 55 % pour les cultures maraîchères, 20 % pour l'élevage et 8 % pour les cultures annuelles. Deux faits sont à souligner : la place de l'élevage (20 %) dans la production étrangère et l'importance de la production marocaine dans les cultures maraîchères (45 %).

3. STRUCTURE DE LA PRODUCTION PAR CATÉGORIE D'AGRICULTEURS

	Marocains	Etrangers
Cultures annuelles . . . . .	69 %	20 %
Cultures maraîchères . . . . .	7,5 %	30 %
Elevage . . . . .	22,5 %	19,5 %
Arboriculture . . . . .	1 %	9,5 %
Viticulture . . . . .	—	21 %
Vigne (raisin de table)	—	pour mémoire
<b>Total . . . . .</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

L'agriculture étrangère est beaucoup plus diversifiée que l'agriculture marocaine. Les cultures maraîchères arrivent en tête (30 %), suivies par les cultures annuelles (20 %) (où le blé tendre occupe une place prépondérante mais non exclusive), la viticulture (21 %) et l'élevage (19,5 %) ; l'arboriculture enfin (10 %) arrive en dernière position. Les Marocains se consacrent principalement aux cultures annuelles (69 %), à l'élevage (22,5 %) et aux cultures maraîchères (7,5 %). Trois céréales se détachent nettement : le blé dur, l'orge, le maïs. Le blé

tendre tient également une place non négligeable. L'avoine, les fèves, la coriandre, les pois chiches, les petits pois et le fénugrec rapportent à peine autant que le lin. Les bovins représentent 78 % des revenus de l'élevage. L'importance de l'élevage bovin des environs de Casablanca (viande et lait) est confirmée par la structure de l'élevage étranger : 52 % aux bovins, 43 % aux porcins. L'élevage ovin n'entre que pour 21 % dans le revenu animal des Marocains, que pour 5 % dans celui des étrangers.

TABLEAU III. — LA PROPRIÉTÉ

	Totaux		Propriétaires de										
			0 à 5 ha		5,1 à 10 ha		10,1 à 20 ha		20,1 à 50 ha		50,1 à 300 ha		ha plus de 300,1
<b>Mediouna</b> (63 douars)													
Total (1) .	4 181	39 415,21											
Marocains .	3 944	28 552,90	2659	4929,7	649	4530,5	366	4979,4	181	5650,6	89/8		462,6
Etrangers ..	237	10 862,31	123		469,87		38	504,02	35	1123,47	32	4219,16	9 4545,79
<b>Oulad-Ziane</b> (46 douars)													
Total .....	4 147	38 916,39											
Marocains .	4 029	25 862,4	2432	3643,6	770	4211,4	485	4963	255	5679,8	87/7		364,6
Etrangers ..	118	13 053,99	35		192,75		12	169,24	24	690,73	37	5327,04	10 6674,23
<b>Zenata</b> (28 douars)													
Total .....	2 141	25 468,65											
Marocains .	1 913	11 038,6	1289	2655,1	330	2306,8	194	2647,4	83	2173,7	17/—		1255,6
Etrangers ..	228	14 403,05	97		423,42		36	533,47	50	1426,58	34	4234,29	11 7785,29
<b>Ziyada et Beni-Oura</b> (79 douars)													
Total .....	5 045	56 954,97											
Marocains .	4 940	36 203,6	2849	6784,1	1096	7710,6	673	9101,8	265	7918,3	57/—		4688,8
Etrangers ..	105	20 751,37	15		55,24		7	90,83	16	522,28	47	7342,32	20 12740,7
<b>Mdakra et Oulad-Ali</b> (122 douars)													
Total .....	10 317	57 112,95											
Marocains .	10 284	51 248,4	7415	14449,9	1736	12238,6	741	10026,1	327	9383,6	64		5150,2
Etrangers ..	33	5 864,57	10		49,35		2	35,26	7	220,93	6	534,04	8 5024,99
<b>Oulad-Hariz</b> (139 douars)													
Total .....	8 748	103 928,03											
Marocains .	8 611	76 677,1	5112	10523,6	1625	11504,4	1092	15707,4	557	16423,1	225		22518,6
Etrangers ..	137	27 250,93	21		106,45		11	145,91	16	591,72	61	9440,88	28 16965,96

	Propriétaires de										
	0 à 5 ha		5,1 à 10 ha		10,1 à 20 ha		20,1 à 50 ha		50,1 à 300 ha		plus de 300,1 ha
<b>Oulad Saïd et Gdana</b> (267 douars)											
Total .....											
Marocains ..	10491	22662,3	3568	24841,7	1927	26488,7	846	24887,7	220	19 529,6	
Etrangers ...	13		73,71		14	197,82	11	374,94	54	7134,83	22 14071,04
<b>Mzamza</b> (155 douars)											
Total .....											
Marocains ..	4269	9069,2	1280	8908,3	774	10716,5	314	9446,3	93	7 870,3	
Etrangers ...	8		47,54		3	52	3	85	23	3994,2	15 6799,91
<b>Oulad-Sidi Ben-Daoud</b> (99 douars)											
Total .....											
Marocains ..	3026	7791	714	5669,5	421	7409,3	208	6197	37	2 749,7	
Etrangers ...	1		1,09		—	—	1	25	4	819,71	4 2821,66
<b>Oulad-Bou Ziri</b> (117 douars)											
Total .....											
Marocains ..	2927	6567,1	1145	8070,2	572	9164,6	238	7287,2	58	5 219,8	
Etrangers ...	1		1	12,61	3	71,09	2	415	1	466,66	2 1502,00
<b>Mzab et A'chach</b>											
Total (e) ...											
(e)marocains	12770	33100,00	3920	33100	2210	37400	1000	35800	200	30 600	
Etrangers ...	7		28,79		6	91,39	9	288,31	12	1504,26	13 13311,53
<b>Tribus Chauïa-s</b>											
Total .....											
Marocains ..	55240	122175,6	6833	123091,4	9455	138604,2	4274	130847,3	1147	115 409,9	
Etrangers ...	332		1465,82		132	1891,03	174	5763,96	311	45017,39	142 92243,1

(1) Le premier chiffre indique le nombre de propriétaires, le second la surface qu'ils possèdent.

#### 4. INTENSITÉ

Si nous comparons les pourcentages globaux de la valeur brute de la production agricole avec ceux que nous avons trouvés pour la propriété (cf. tableau III), nous constatons que l'agriculture marocaine est globalement presque aussi intensive que ne l'est l'agriculture étrangère. En effet, si les Marocains possèdent 80 % de la surface cultivée, ils produisent 76 % du revenu brut. Les étrangers, avec 19 % de la surface, produisent pour leur part 24 % du revenu brut.

Ce peu de différence entre l'intensité des deux systèmes de culture s'explique par le recul sensible de la pratique de la jachère en céréaliculture chez les producteurs marocains, alors que les agriculteurs étrangers respectent encore, en général, cette pratique. Il faut également faire intervenir le faible écart existant entre les rendements des deux systèmes de culture.

Les autorités de l'ancien Protectorat s'étaient inquiétées de cette situation. Elles avaient ordonné aux inspecteurs des impôts ruraux de faire une enquête

TABLEAU III. — LA PROPRIÉTÉ (suite)

		Totaux				Totaux	
<b>Oulad Saïd et Gdana</b>				<b>Oulad-Bou-Ziri</b>			
(267 douars)	Total .....	17 166	140 261,84	(117 douars)	Total .....	4.950	38 781,25
	Marocains ...	17 052	118 409,40		Marocains ...	4 940	36 308,90
	Etrangers ...	114	21 852,44		Etrangers ...	10	2 472,35
<b>Mzamza,</b>				<b>Mzab et A'chach</b>			
(155 douars)	Total .....	6 782	56 989,25		Total (e) ...	20 147	185 224,28
	Marocains ...	6 730	46 010,60	(e)	Marocains ...	20 100	170 000,00
	Etrangers ...	52	10 978,65		Etrangers ...	47	15 224,28
<b>Oulad-Sidi-Ben-Daoud,</b>				<b>Tribus Chaouïa-s</b>			
(99 douars)	Total .....	4 416	33 483,96		Total .....	88 040	776 509,70
	Marocains ...	4 406	29 816,50		Marocains ...	86 949	630 128,40
	Etrangers ...	10	3 667,46		Etrangers ...	1 091	146 381,3

sur les causes de la faiblesse des rendements de la céréaliculture étrangère. Nous avons eu un certain nombre de ces rapports pour la région de Casablanca entre les mains. Les causes avancées sont les suivantes :

1° « Les terres exploitées par les Européens ne sont pas en majorité les meilleures ».

2° « Il arrive fréquemment que des colons coupent en vert une partie de leurs emblavures d'orge et d'avoine sans le signaler au moment du contrôle ». Ces terres étaient alors décomptées dans la surface totale qui servait au calcul du rendement à partir de la quantité de céréales effectivement produites.

3° « Certains colons cultivent encore sans matériel moderne de culture » : fait qui, en 1956, s'avérait être inexact.

4° « Les colons prennent à leur charge l'impôt à payer pour des parcelles de terrain, qu'ils ont données à cultiver à des Marocains », etc.

Nous ajouterons pour notre part que, au moins en céréaliculture, les agriculteurs étrangers se souciaient peu de ménager leurs terres. Nous avons vu, par exemple, du blé n'atteindre que 20 cm de haut après plusieurs années de maïs sur la même parcelle, sans le moindre engrais. En d'autres termes, l'agriculture étrangère dans les tribus Chaouïa-s nous a souvent paru, au moins en ce qui concerne les céréales, être une agriculture très « extensive ».

#### 5. PRODUCTIVITÉ

La différence entre les deux systèmes de culture reprend ici toute sa valeur. Alors que 1.091 propriétaires étrangers produisent, pour autant qu'ils exploitent eux-mêmes leurs domaines, près de cinq milliards et demi de francs marocains, 86.949 propriétaires marocains produisent 17,5 milliards F.M. : soit 5.000.000 F.M. par propriétaire étranger d'un côté et 200.000 F.M. par propriétaire marocain de l'autre. **La différence entre les deux systèmes de culture n'est donc pas une différence d'intensité mais surtout de productivité.**

### CHAPITRE IV

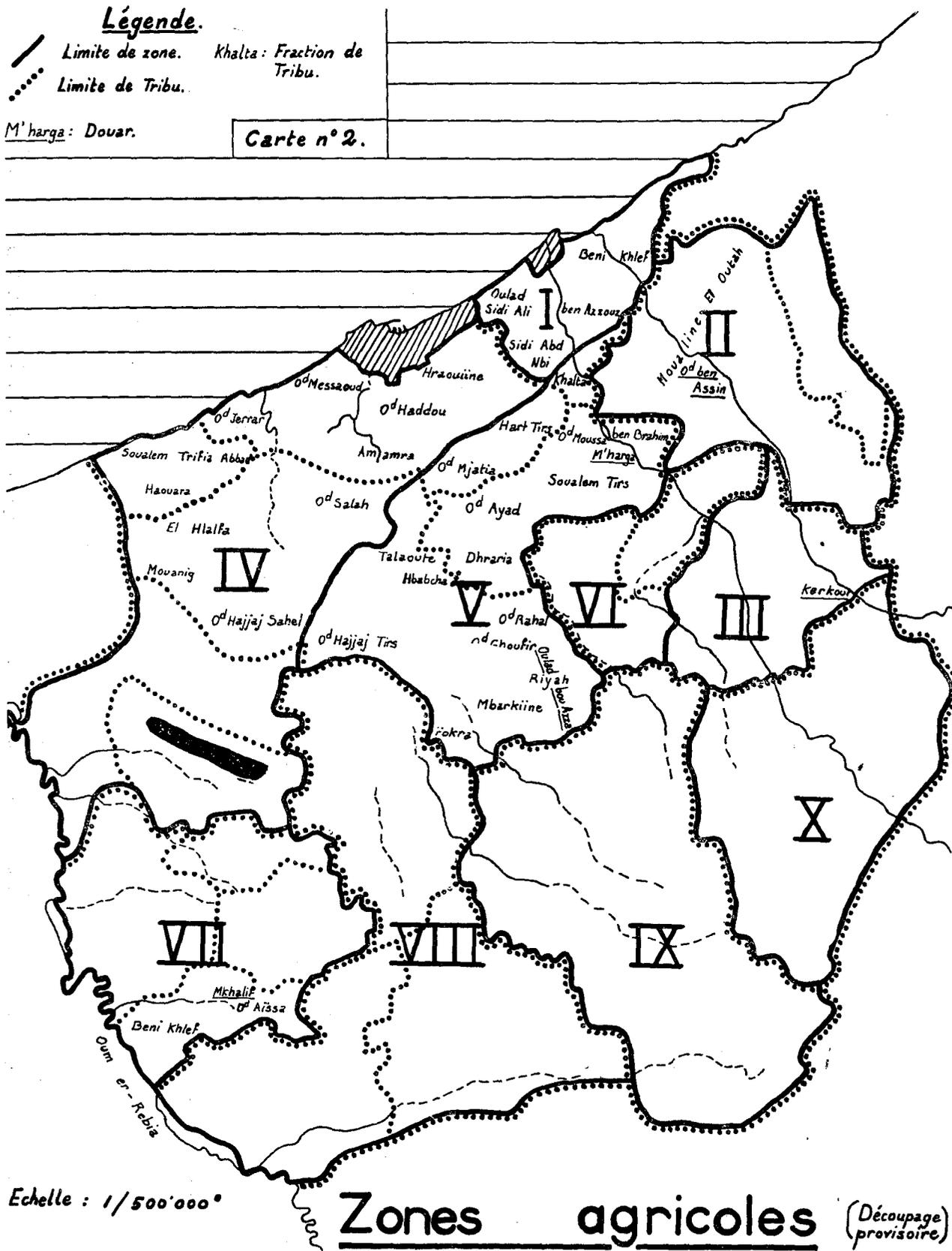
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE LA VALEUR BRUTE GLOBALE

### A. CRITÈRES DU DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE (6)

Une répartition géographique de la valeur brute globale ne peut se faire en fonction du découpage tribal. Les Oulad-Hariz-s, par exemple, s'étendent du S.-E. au N.-W. sur des terrains de fertilité sensiblement différente ; de nombreux agriculteurs étrangers sont installés au N.-W. alors qu'ils sont plus rares dans la partie S.-E. ; la structure de la propriété n'est pas identique chez les Marocains des deux moitiés de la tribu.

Nous avons donc été amenés à choisir, dans le cadre du plus petit découpage administratif repérable géographiquement, le M'cheikhat, des critères de classification et à procéder à des regroupements. Nous avons bien entendu gardé les limites tribales quand elles nous ont paru valables **ou quand nous ne pouvions faire autrement.**

(6) Nous tentons ici un découpage géographique provisoire qui n'est ni un découpage en régions géographiques, ni même un découpage en régions agricoles ; il s'agit de zones agricoles à caractères surtout économiques.



Le cas s'est présenté pour deux ensembles de tribus : les Ziyaïda-s et les Beni-Oura-s, les Mzab-s et les A'chach-s. Nous avons été obligés de garder le

- découpage suivant :
- Ziyaïda et Beni-Oura ;
  - Mzab ;
  - A'chach.

La documentation sur les Mzab-s et A'chach-s étant très défectueuse, nous avons procédé à des estimations signalées dans les tableaux (« e »).

Les critères choisis sont au nombre de quatre :

1. Répartition de la surface possédée par les Marocains.
2. Importance et structure de la propriété étrangère.
3. Répartition des cultures.
4. Conditions naturelles.

#### 1. RÉPARTITION DE LA SURFACE POSSÉDÉE PAR LES MAROCAINS

Il n'existait pas, lorsque nous avons commencé notre étude en 1956, de statistiques de la propriété marocaine. Nous avons tenté de les établir à partir des documents de l'ancien « Tertib ».

Nous avons vu précédemment que les inspecteurs des impôts ruraux procédaient chaque année au calcul des surfaces consacrées aux différentes cultures. Le recensement de ces surfaces se faisait à partir de la surface possédée par chaque propriétaire, d'après un système introduit en 1950 dans les tribus Chaouïa-s par l'inspecteur divisionnaire Devauges. Le déclarant marocain indiquait, parcelle par parcelle, la surface qu'il possédait en « Khaddem-s », c'est-à-dire en 1/10 d'hectare. Cette unité est la surface qu'un homme dans la force de l'âge peut labourer en une journée de travail avec un araire et un attelage traditionnels. Ces déclarations faites en présence du chef de fraction de tribu (cheikh) étaient en principe justifiables d'une vérification, qui était en fait extrêmement rare. Les renseignements donnés parcelle par parcelle étaient regroupés par propriétaire ; chacun d'entre eux possédait ainsi une feuille sur laquelle étaient portés :

- 1° Le nom et la surface des parcelles ;
- 2° Les cultures qu'ils y pratiquaient et ce, sur une durée de 5 ans.

L'ensemble des feuilles individuelles de déclaration d'un douar était ensuite recopié chaque année sur des feuilles récapitulatives. Ce sont ces feuilles, au nombre de trois à six pour chacun des 1.115 douars, que nous avons dépouillées. Que valent ces renseignements ? (cf, tableaux 1 et 2).

Le cas du douar des Oulad-Bou-Azza-s (Oulad-Hariz) doit être réservé : une famille (Les Oulad-Hadj-Kaddour-s), en procès de succession depuis plusieurs années, n'était plus portée pour cette raison sur les feuilles récapitulatives par douar. Le recensement et les résultats acquis après enquête divergent donc sensiblement.

Pour les quatre autres douars, les erreurs sur les totaux oscillent entre + 3,3 % et - 4 % pour les surfaces et + 22 % et - 2,5 % pour le nombre de propriétaires. Nous pouvons donc dire que les totaux

sont exacts à 25 % près pour les propriétaires et à 10 % près pour les surfaces.

Il ne nous est pas possible d'apprécier dans quel sens (néгатif ou positif) ces résultats varient :

- 1° l'erreur variant dans les deux sens ;
- 2° le nombre de douars étudiés étant beaucoup trop faible pour permettre une correction quelconque portant sur l'ensemble des douars (1.500).

Dans le détail de la répartition de la propriété, les chiffres relatifs aux propriétaires de plus de 50 ha sont exacts. Les résultats des autres classes sont nettement moins bons : ceux des classes 5,1 — 10 ha et 20,1 — 50 ha sont particulièrement mauvais. L'erreur totale sur les surfaces de la classe 5,1 — 10 ha est de 202 % ; celle de la classe 20,1 — 50 ha est de 210 %. Pour les propriétaires, l'erreur est respectivement de 250 % et de 320 %, donc sensiblement plus importante. Pour ce qui est des propriétaires de 5,1 — 10 ha, il est impossible de dégager une appréciation. Les erreurs sont moins fortes pour les deux dernières catégories : elles oscillent autour de 70 % pour les surfaces inférieures à 5,1 ha et autour de 22 % pour le nombre de propriétaires. Des chiffres analogues peuvent être pris pour les propriétaires de 10,1 à 20 ha : 67 % pour les surfaces, 50 % pour le nombre de propriétaires.

Le sens des variations semble plutôt positif pour les propriétaires de 0 à 6 ha, plutôt négatif pour les propriétaires de 11 à 20 ha. En d'autres termes :

1° Les totalisations concernant les douars semblent pouvoir être acceptées à 10 % près pour les surfaces, à 25 % pour les propriétaires.

2° Le nombre de propriétaires supérieurs à 50 ha et la surface qu'ils possèdent semblent exacts.

3° A l'échelle du douar, la répartition des propriétaires restants entre les trois autres classes, appelle les plus extrêmes réserves. Nous avons cependant admis que leur totalisation à l'échelle du M'cheikhat et de la Tribu pouvait être utilisée, faute de mieux, en admettant des marges d'erreur de l'ordre de :

- 70 % pour les surfaces inférieures à 5,1 ha ;
- 200 % pour les surfaces comprises entre 5,1 et 10 ha
- 70 % pour les surfaces comprises entre 10,1 et 20 ha ;
- 200 % pour les surfaces comprises entre 20,1 et 50 ha ;
- 20 % pour le nombre de propriétaires possédant moins de 5,1 ha ;
- 250 % pour le nombre de propriétaires possédant de 5,1 à 10 ha ;
- 50 % pour le nombre de propriétaires possédant de 10,1 à 20 ha ;
- 300 % pour le nombre de propriétaires possédant de 20,1 à 50 ha.

Ces chiffres peuvent surprendre par leur ampleur : dans un pays développé, ils amèneraient un abandon des statistiques établies ; dans un pays comme le

Maroc, il ne saurait en être question. Entre une absence totale de mesures et des mesures fausses dont on peut évaluer l'erreur de façon grossière, il est impossible de balancer, car tout n'est pas faux dans ces chiffres et certains, comme les totalisations, offrent des erreurs analogues à celles de pays industrialisés. La pratique des sciences physiques et des sciences de la nature est là pour nous montrer que le progrès dans les sciences humaines est au prix de l'introduction de la mesure partout où cela est possible, à condition d'avoir toujours présentes à l'esprit les marges d'erreurs possibles.

Une dernière remarque sur la validité des statistiques de la propriété dans les tribus Chaouïa-s : nous avons décelé une certaine dispersion de la grande propriété entre les douars. Nous pouvons donc estimer qu'un certain nombre de propriétaires recensés dans les classes 0 — 5 ha et 5,1 — 10 ha sont en réalité des propriétaires de plus de 50 ha et que, en conséquence, la surface qu'ils possèdent est sous-estimée ; que, d'autre part, si le nombre de propriétaires possédant moins de 6 ha est sous-estimé, cette sous-estimation est en partie compensée par la présence d'un certain nombre de propriétaires de plus de 50 ha dans la classe des moins de 5,1 ha.

TABLEAU IV. — VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AGRICOLE DES TRIBUS CHAOUÏA-S

Cultures (ou productions)	1956			Valeur brute de la production agricole (millions de F.M. 1956)		
	Total	Marocains	Etrangers	Total	Marocains	Etrangers
Cultures maraîchères primeurs ..... (ha)	2 414	669	1 745	1 931,2	535,2	1 396
Cultures maraîchères non irriguées saisonnières ..... (ha)	5 081	3 498	1 583	508,1	349,8	158,3
Cultures maraîchères irriguées saisonnières ..... (ha)	2 214	1 803	411	553,5	450,8	102,7
Cultures maraîchères (total (ha)	9 709	5 970	3 739	2 992,8	1 335,8	1 657
Blé dur ..... (qx)	1 611 139	1 523 716	87 423	6 122,2	5 790	332,2
Blé tendre ..... (qx)	423 731	283 570	140 061	1 426,2	936	490,2
Orge ..... (qx)	1 646 249	1 552 645	92 614	2 797,2	2 639,6	157,6
Avoine ..... (qx)	31 542	14 053	17 489	52,2	22,4	29,8
Maïs ..... (qx)	804 298	786 259	18 039	1 769,5	1 729,8	39,7
Lin ..... (qx)	86 200	83 941	2 259	474	461,7	12,3
Fèves ..... (qx)	33 586	32 643	943	100,8	97,9	2,9
Coriandre ..... (qx)	32 760	32 692	68	104,9	104,6	0,3
Pois chiches ..... (qx)	20 010	20 010	—	90	90	—
Petits pois ..... (qx)	49 191	39 789	9 402	177	143,3	33,7
Fenugrec ..... (qx)	4 078	4 078	—	12,2	12,2	—
Total cultures annuelles				13 126,2	12,027,5	1 098,7
Bovins (génisses + veaux exclus) (têtes)	143 175	136 267	6 908	3 692	3 138,8	553,2
Ovins (total têtes)	456 000	428 581	27 639	912	857,2	54,8
Caprins (total têtes)	22 604	19 036	3 568	22	19	3
Porcins (total têtes)	15 296	100	15 196	459	3	456
Elevage (total)				5 085	4 018	1 067
Orientalisés (arbres)	196 157	13 255	182 922	431,4	29	402,4
Oliviers (arbres)	36 148	12 555	23 593	47,9	12,5	35,4
Figuiers et autres (arbres)	334 741	269 494	65 247	200	134,7	65,3
Amandiers (arbres)	31 657	3 914	27 843	25,4	3,2	22,2
Grenadiers (arbres)	33 616	33 216	400	10,3	10	0,3
Arboriculture (total)				715	189,4	525,6
Vignes à vin (total) (ha)	5 239	—	5 239	1 131,6		1 131,6
Total :				23 050,6	17 570,7	5 479,9

TABLEAU V. — STRUCTURE DE LA PROPRIÉTÉ MAROCAINE (1)

	Total	Pourcentage de la surface totale possédée par les propriétaires marocains de			
		0-10 ha	10,1-20 ha	20,1-50 ha	plus de 50,1 ha
<b>Zone I</b> : Zenata .....	100 %	47 %	23 %	16 %	11 %
<b>Zone II</b> : Ziyaïda (2) et Beni-Oura (2) ....	100 %	43 %	24 %	20 %	13 %
<b>Zone III</b> : Mdakra (2) (Ahlaf et Meilila (3) )	100 %	49 %	22 %	20 %	9 %
<b>Zone IV</b> : Sahel : .....					
Mediouna (2) : Hraouïne, Oulad-Haddou, Oulad-Messaoud, Oulad-Jerrar, Amamra(3)	100 %	32 %	19 %	19 %	40 %
Oulad-Ziane (2) : Soualem-Trifia-Abbad et Haouara (3) .....	100 %	32,5 %	20,5 %	15,5 %	31,5 %
Oulad-Hariz (2) : El-Hlalfa, Mouanig Oulad- Hajjaj Sahel (3) .....	100 %	22 %	16 %	20 %	42 %
Oulad-Saïd (2) : Hedami (2) .....	100 %	35 %	20 %	24 %	21 %
Oulad-Saïd (2) : Oulad-Abbou (2) .....	100 %	37 %	21 %	19,5 %	20,5 %
<b>Zone V</b> : Tirs-s I : .....					
Mediouna (2) Hart-Tirs, Oulad-Mjatia (3) ..	100 %	27 %	21 %	24 %	28 %
Oulad-Ziane (2) : Oulad-Moussa-ben-Brahim Soualem-Tirs, Dhraria, Oulad-Ayad (3) ..	100 %	29 %	21 %	25 %	25 %
Oulad-Hariz (2) : Oulad-Salah, Taloute, Oulad-Hajjaj-Tirs, Oulad-Habcha (, Mbarkiine Fokra-Oulad-Allal, Oulad-Ghoufir, Oulad- Rahal, Riyah (3) .....	100 %	30 %	22 %	22 %	26 %
<b>Zone VI</b> : Tirs-s II : Mdakra (2) : Oulad- Sebbah Oulad-Ali (2) .....	100 %	56 %	19 %	16 %	9 %
<b>Zone VII</b> : Oulad-Saïd (2) — Gdana (2) — Moualine-el-Hofra (2) — Mzoura (2) ....	100 %	45,25%	25,25%	19,25%	10,25%
<b>Zone VIII</b> : Mzamza (2), Oulad-Bou-Ziri (2) (Settat) Oulad-Sidi-Ben-Daoud (2) .....	100 %	39 %	22 %	21 %	18 %
		(e)	(e)	(e)	(e)

(1) D'après les chiffres fournis par le tableau III.

(2) Tribus.

(3) M'cheikat-s.

Nous pouvons donc conclure comme suit :

1° Propriétaires de moins de 5,1 ha : surface surestimée nombre de propriétaires grossièrement exact.

2° Propriétaires compris entre 5,1 et 10 ha : erreurs considérables aussi bien dans le sens de la surestimation que dans le sens de la sous-estimation.

3° Propriétaires compris entre 10,1 et 20 ha : erreurs de sous-estimation de l'ordre de 30 % sur les surfaces et de 20 à 25 % sur le nombre de propriétaires.

4° Propriétaires compris entre 20,1 et 50 ha : erreurs considérables dans les deux sens.

5° Propriétaires de plus de 50,1 ha : nombre de propriétaires grossièrement exact, surface sous-estimée.

Nous attirons enfin l'attention sur le fait que ces « erreurs » n'ont aucune valeur mathématique ; elles ne sont que des estimations fondées sur un échantillon statistique beaucoup trop faible pour pouvoir servir de base à une extrapolation mathématique valable.

## 2. IMPORTANCE ET STRUCTURE DE LA PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Des statistiques précises existaient déjà en 1956 sur la répartition géographique et sur la structure de la propriété étrangère au Maroc. Elles ne correspondaient cependant pas aux limites que nous nous étions fixées sur le terrain. Nous avons donc procédé à un recensement de la propriété étrangère dans les tribus Chaouïa-s.

Une source inédite de documents s'est d'ailleurs offerte à nous en 1958. Les titres de propriété déposés à la Conservation Foncière de Casablanca, auxquels le Ministère de l'Agriculture a bien voulu nous laisser accéder pour la première fois au Maroc. Que S.E le Ministère de l'Agriculture agrée à l'occasion de cette première publication partielle nos sentiments de vive gratitude, ainsi que Messieurs Hammadi, du service de la Conservation de la Propriété Rurale et Meyrillat, directeur de la Conservation de Casablanca. Le dépouillement de ces titres nous a permis entre autres, de procéder à un recensement, tribu par tribu, de la propriété étrangère dans les tribus Chaouïa-s. Puis, avec l'aide de MM. les inspecteurs des impôts ruraux, nous avons situé ces propriétaires sur la carte au 50 000 afin de vérifier leur localisation. Enfin, les fiches de demande de détaxe de l'essence qui nous ont été fournies par M. Bletton, chef du Service agricole de la région de Casablanca, nous ont permis une ultime vérification ; qu'il en soit également vivement remercié.

Ce travail n'a apporté que peu de renseignements nouveaux sur la structure actuelle de la propriété étrangère. Il a permis par contre de préciser sa répartition géographique, d'en étudier les structures de détail et d'en préciser l'évolution historique. Ces résultats feront l'objet d'une publication ultérieure.

### 3. RÉPARTITION DES CULTURES

Nous avons conservé la classification exposée précédemment en cultures annuelles, cultures maraîchères, arboriculture. Nous avons distingué également

### B. DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE PROVISOIRE PROPOSÉ

Nous avons distingué dix zones agricoles dans l'ensemble des tribus Chaouïa-as :

#### Zone I : Zenata

Elle correspond exactement au territoire des Zenata-s. C'est la seule tribu où les Marocains ne

entre cultures d'automne (orge, blé) et cultures de printemps (maïs). Une assez forte corrélation s'est révélée entre certaines cultures et la structure de la propriété chez les Marocains. L'importance de la jachère est fonction directe de la grande propriété ; le maïs est une culture de petit propriétaire, ainsi que le blé dur.

### 4. CONDITIONS NATURELLES

Le milieu biogéographique du pays Chaouï est un milieu de transition : ses nuances se répercutent sur les cultures.

a) La hauteur de pluie est partout comprise entre 300 et 400 mm ; elle n'exerce que peu d'influence sur les cultures. Beaucoup plus importante est l'humidité atmosphérique qui règne pendant la saison chaude le long du littoral, sur une profondeur de 10 à 14 km, et favorise les cultures maraîchères. Malheureusement, aucune mesure ne permet de préciser ce fait, bien connu des Casablancais.

b) La répartition des sols a une influence beaucoup plus nette sur les cultures. Le lin et le blé dur sont des plantes de sols riches : les tirs-s. L'orge convient mieux aux sols plus pauvres du plateau. Les sols les plus pauvres portent des pois chiches, des fèves, des lentilles, etc.

c) Les restes de forêts favorisent l'élevage des moutons et des chèvres qui se contentent des maigres pâturages offerts par les sous-bois très pauvres des formations de chêne-liège.

possèdent pas la majorité des terres (49 %) (cf. tableaux VI et VII). La grande propriété n'occupe que 10 % de la surface possédée par les Marocains ; l'importance de la petite propriété (moins de 10 ha = 47 %, cf. tableau V) est à mettre en relation avec le maraîchage.

TABLEAU VI. — RÉPARTITION DES SURFACES OU TÊTES DE BÉTAIL DANS LES DIVERSES ZONES

Zone	Surface totale (ha)	Forêts (ha)	Surface possédée par les Marocains (ha)	Jachère (Marocains) (ha)	Surface cultivée par les Marocains (ha)	Cultures annuelles (Marocains) (ha)
Zone I : Zenata . .	25 440	»	11 000	2 200	8 800	7 750
Zone II : Ziyaïda .	75 000	15 000 (e)	36 276	3 910	22 366	22 156
Zone III : Mdakra .	40 000	15 187 (e)	24 663	4 440	20 224	20 118
Zone IV : Sahel . .	143 300	—	100 929	43 606	57 323	48 582
Zone V : Tirs I . . .	135 752	—	117 752	31 002	86 750	80 050
Zone VI : Tirs II . . .	32 300	—	26 562	1 648	24 910	22 674
Zone VII : Od Saïd .	80 000	—	69 000	7 961	61 039	60 043
Zone VIII : Settat . .	140 000	»	113 900	10 657	103 243	102 674
Zone IX : Mzab . . .	88 000	—	74 300	14 768	58 532	57 687
Zone X : A'chach . .	97 000	15 000 (e)	80 486	11 117	59 359	57 828

TABLEAU VI. — RÉPARTITION DES SURFACES OU TÊTES DE BÉTAIL DANS LES DIVERSES ZONES (suite)

Z o n e	Cultures maraîchères (Marocains)	Arbori- culture (Marocains) (ha)	Bovins (Marocains) (têtes)	Ovins (Marocains) (têtes)	Surface possédée par les étrangers (ha)	Surface cultivée par les étrangers (ha)	Jachère (étrangers) (ha)
Zone I : Zenata ..	750	47 (e)	8 130	4 550	14 440	10 007	4 433
Zone II : Ziyaïda ..	90	135 (e)	18 160	30 400	20 751	9 170	10 581
Zone III : Mdakra ..	45	50 (e)	5 309	18 842	1 500	820	680
Zone IV : Sahel ....	1 311	157 (e)	13 800	10 555	42 400	21 182	21 218
Zone V : Tirs I ....	1 540	200 (e)	25 750	26 700	18 000	10 900	7 100
Zone VI : Tirs II ....	146	20 (e)	5 053	6 536	5 714	4 893	821
Zone VII : Od Saïd ..	196	800 (e)	14 730	25 797	3 000	2 416	584
Zone VIII : Settât ..	389	180 (e)	22 741	84 689	17 200	6 706	10 494
Zone IX : Mzab ....	585	260 (e)	13 500	82 500	13 700	5 900 (e)	7 800 (e)
Zone X : A'chach ..	590	243 (e)	20 145	89 473	80 486	692 (e)	832 (e)

TABLEAU VII

Z o n e	Surface totale (ha)	Forêts (ha)	Surface possédée par les Marocains (ha)	Jachère (Marocains) (ha)	Surface cultivée par les Marocains (ha)	Surface possédée par les étrangers (ha)
Zone I : Zenata ...	25 440	»	11 000	2 200	8 800	14 400
Zone II : Ziyaïda ...	75 000	15 000 (e)	36 276	3 910	22 366	20 751
Zone III : Mdakra ...	41 300	15 187 (e)	24 663	4 440	20 224	1 500
Zone IV : Sahel ....	143 300	—	100 929	43 606	57 323	42 400
Zone V : Tirs I ....	135 752	—	117 752	31 002	86 750	18 000
Zone VI : Tirs II ....	32 300	—	26 562	1 648	24 910	5 714
Zone VII : Od Saïd ...	80 000	—	69 000	7 961	61 039	3 000
Zone VIII : Settât ...	140 000	»	113 900	10 657	103 243	17 200
Zone IX : Mzab ....	88 000	—	74 300	14 768	58 532	13 700
Zone X : A'chach ...	97 000	15 000 (e)	80 486	11 117	59 359	1 524

TABLEAU VII (suite)

Z o n e	Jachère (étran- gers) (ha)	Surface cultivée par les étrangers (ha)	Cultures annuelles (étrangers) (ha)	Cultures maraîchères (étrangers) (ha)	Arboriculture plus Vignes (étrangers) (ha)	Bovins (étrangers) (têtes)	Ovins (étrangers) (têtes)
Zone I : Zenata ..	4 433	10 007	5 247	1 674	3 087	1 632	2 612
Zone II : Ziyaïda	10 581	9 170	4 539	11	4 520	1 071	2 852
Zone III : Mdakra	680	820	720	—	100	11	—
Zone IV : Sahel ...	21 218	21 182	15 497	1 475	2 210	5 871	13 098
Zone V : Tirs I ..	7 100	10 900	7 717	490	2 593	545	294
Zone VI : Tirs II ..	821	4 893	2 442	25	2 426	65	161
Zone VII : Od Saïd	584	2 416	2 321	—	95	»	»
Zone VIII : Settât ..	10 494	6 706	6 271	15	424	575	3 899
Zone IX : Mzab ..	7 800	5 900 (e)	5 754	17	831	89	4 423
Zone X : A'chach ..	832	692 (e)					

La pluviométrie supérieure à 400 mm, l'humidité atmosphérique ainsi que la présence d'une nappe phréatique en bordure de la mer, dans l'« oulja », gouttière située immédiatement en arrière de la côte, expliquent cette localisation. Les cultures maraîchères sont également responsables de la relative importance de la petite et moyenne propriété étrangère : 6,5 % de la surface possédée contre 2,3 % dans l'ensemble des tribus.

#### Zone II : Ziyaïda

Faute de statistiques séparées pour les Beni-Oura-s, nous avons été obligés de les comprendre dans la zone des Ziyaïda-s, cela bien que la grande propriété marocaine tienne beaucoup plus de place chez les Beni-Oura-s, que chez les Ziyaïda-s. 45 % de la superficie totale de ces deux tribus appartient à des propriétaires étrangers qui y occupent les meilleures terres (les tirs-s). La petite et la moyenne propriété étrangère qui tient chez les Zenata-s une place importante, devient ici négligeable. Les grandes sociétés étrangères y pratiquent la viticulture et l'arboriculture. Les Marocains consacrent au contraire 99 % de leurs terres aux cultures annuelles et font paître un important troupeau d'ovins (30.000 têtes) sur les chaumes, les sous-bois, les terres très attaquées par l'érosion, sur les bords des oueds Melah et Neffik. Cette tribu est la plus pauvre de toute la région.

#### Zone III : Mdakra (Ahlaf-Mellila)

Elle comprend les deux fractions de la tribu des Mdakra-s, les Ahlaf-s et les Mellila-s installées dans la forêt. Les conditions naturelles y sont semblables à celles qui règnent dans les Beni-Oura-s et les Ziyaïda-s : à l'Ouest, des terres à blé (Tirs-s), à l'Est, la forêt considérée comme terrain de parcours. La grande propriété marocaine y tient une place encore moins importante (9 %). Les étrangers en sont presque absents (4 % de la surface totale). Le mode traditionnel de faire valoir domine, sans conteste : céréaliculture et élevage de moutons.

#### Zone IV : Sahel

Elle s'étend à l'Ouest des tribus Chaouïa-s, à cheval sur deux zones naturelles : le Sahel pliocène et quaternaire et le Sahel primaire. Le premier bien drainé et aux sols de fertilité moyenne, le second facilement marécageux en automne et au printemps, aux sols pauvres. La grande propriété marocaine y tient une place importante : 20 à 40 % de la surface possédée. Les cultures maraîchères, stimulées par le voisinage immédiat de Casablanca, couvrent 2,3 % de la surface cultivée et fournissent à 85 % des propriétaires un appoint de revenus. De nombreux éleveurs de bovins fournissent lait et viande aux quartiers surpeuplés de la ville. Les étrangers possèdent 40 % des terres qui s'étendent depuis la banlieue Nord de Casablanca jusqu'au Plateau, dans les Mediouna-s, les Oulad Ziane-s, les Oulad-Hariz (fractions : El-Hlalfa, Mouanig, Oulad-Hajjaj-Sahel), les Oulad-Abbou-s et Hedami-s. La petite propriété

étrangère, encore relativement importante dans les environs immédiats de Casablanca (4 % de la surface possédée par les Mediouna-s) devient pratiquement inexistante dans les Hedami-s et Oulad-Abbou-s.

Aussi bien chez les Marocains que chez les étrangers, 40 à 50 % de la surface est laissée en jachère et d'importants troupeaux de bovins et d'ovins y paissent en permanence. Le maïs et l'orge occupent plus de place que les blés durs et les cultures secondaires (coriandre, petits pois, alpiste, fèves, pois chiches) sont aussi importantes en surface que cette culture traditionnelle. L'avoine apparaît, même chez les Marocains ; innovation à mettre en relation avec la grande propriété.

#### Zone V : Tirs-s I

« Zone riche » par excellence, la zone V s'étend exclusivement sur les Tirs-s des Mediouna-s (fractions : Oulad-Mjatia, Hart-Tirs) des Oulad-Ziane-s Est et des Oulad-Hariz-s. La grande propriété marocaine y possède 25 % environ des terres. La propriété de taille moyenne (11 à 50 ha) y tient une grande place (45 % de la surface possédée) ; cependant, les petits propriétaires (77 % du nombre total des propriétaires marocains) défendent jalousement le tiers restant de ces terres, si fertiles pour le pays. Les grands propriétaires marocains maintiennent un pourcentage de jachère important (26 %). Ils possèdent les plus grands domaines de la région : 100 ha en moyenne. Sur le reste des terres, les cultures annuelles sont prépondérantes (92 % de la surface cultivée). Le blé dur, l'orge, le lin et le maïs couvrent 70 à 75 % des surfaces. La propriété étrangère n'est pas absente de ces terres. De très grands domaines orgueilleusement montrés, consacrés à la céréaliculture et à l'élevage en étable, s'étendent sur 13 % de la superficie totale.

#### Zone VI : Tirs-s II

Contiguë aux Tirs-s I sur leur Est, la zone des Mdakra-s des Tirs-s II (fractions : Oulad-Sebbah, Oulad-Ali) jouit exactement des mêmes conditions naturelles favorables. Ici cependant la grande propriété a eu tendance à disparaître : elle ne couvre plus que 9 % de la superficie, descendant même à 4 % dans les Oulad-Ali-s. Une foule de petits propriétaires se partagent 50 % des terres cultivées par les Marocains ; dans l'impossibilité de respecter la jachère, ils cultivent des céréales sans discontinuer. C'est le pays du blé dur, dont les opulentes récoltes donnent au pays une prospérité fallacieuse, toujours déclinante à la suite de l'épuisement des sols. Comme dans la zone précédente, de grandes exploitations étrangères occupent 13 % de la surface.

#### Zone VII : Oulad Saïd (dépression périphérique)

Nous abandonnons le Sahel et la plaine pour monter à 300-400 mètres d'altitude avec les Oulad-Saïd-s (Gdana, Moulane-el-Hofra, Mzoura). La petite propriété occupe ici aussi une grande place chez

les Marocains, à part égale avec la moyenne propriété (45 % et 44 % de la surface possédée). Mais les sols sont moins riches : d'où une importance plus grande donnée par le petit propriétaire au maïs, qui offre d'autre part l'avantage de nourrir le bétail en été. La propriété étrangère moins importante que dans les zones précédentes est très concentrée.

Zone VIII : **Settat** (zone de contact entre le plateau de Ben-Ahmed et la dépression périphérique. Fossé d'effondrement de Mechrâ-ben-Abbou).

La grande propriété marocaine reprend chez les Mzamza-s, Oulad-bou-Ziri-s, Oulad-Sidi-ben-Daoud-s, des droits encore modestes, il est vrai (14 % de la surface possédée par les Marocains). La propriété de taille moyenne l'emporte sur la petite (45 % contre 41 %). Les cultures se diversifient, mais la base reste le blé dur et l'orge. La jachère bien entendu diminue sensiblement. Les deux tribus les plus méridionales, Oulad-bou-Ziri et Oulad-Sidi-ben-Daoud, essaient de compenser par un élevage important la pauvreté de leurs sols intensément ravinés par l'érosion. Cette surcharge pastorale aggrave à son tour la dégradation des sols et le pays s'appauvrit. L'ar-

boriculture récente dans la vallée de l'Oued Kaïbane sauvera-t-elle la situation ? Elle ne tient encore qu'une place minime (0,1 % de la surface cultivée par les Marocains, 12 % de la surface totale). La grande colonisation s'est adaptée à ces conditions, les plus dures de la région. Elle se consacre à l'élevage et à l'arboriculture, ce qui explique le pourcentage exceptionnellement élevé de terres laissées en jachère (61 %).

Zones IX et X : **Plateau de Ben-Ahmed**

Seules des nuances séparent ces deux zones, dont l'une coïncide avec les Mzab-s et l'autre avec les A'chach-s. Le manque de renseignements précis sur la propriété marocaine les rendent difficiles à distinguer. La propriété étrangère est plus importante dans les Mzab-s (20 %) que dans les A'chach-s (12 %). Les forêts couvrent 18 % de la surface chez les A'chach-s et le troupeau y est légèrement plus important. Les superficies les plus importantes sont occupées par les céréales et principalement par l'orge. Une plaque de Tirs-s chez les A'chach-s y explique la présence du lin. Les cultures maraîchères couvrent 1 % de la surface cultivée.

### C. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU REVENU AGRICOLE BRUT

(tableaux VIII et IX)

A l'intérieur des zones ainsi définies, nous avons calculé la valeur brute de la production agricole en employant la méthode définie au chapitre II (méthodes de calcul). Dans chaque zone, la répartition du revenu brut entre cultures annuelles, cultures maraîchères, arboriculture, élevage (tableau VIII), fait ressortir leurs particularités. Trois d'entre elles ont un pourcentage de revenus, imputables aux cultures

annuelles, inférieur au pourcentage général (69 %) : les Zenata-s (18 %), le Sahel (58 %) et les A'chach-s (56,5 %). Mais, alors que cette situation est due à l'importance des cultures maraîchères chez les Zenata-s (42 %) et dans le Sahel (20,5 %), chez les A'chach-s, elle résulte de la place tenue par l'élevage traditionnel de moutons.

TABLEAU VIII. — REVENU AGRICOLE DES MAOCAINS 1956

(en millions de francs marocains 1956)

Z o n e	Cultures annuelles	Cultures maraîchères	Arboriculture	Elevage	Total
Zone I : Zenata .....	114	264	7,1	246	631,1
Zone II : Ziyaida .....	407	25	16,8	112	560,8
Zone III : Mdakra (Ahlaf-Mellila) .....	511	4,6	8,8	192	716,4
Zone IV : Sahel .....	1 186	420,3	18,6	425	2 049,9
Zone V : Tirs I .....	2 117	314,2	21,3	248	2 700,5
Zone VI : Tirs II .....	868	17,6	2,1	161	1 048,7
Zone VII : Od Saïd (Dépression périphérique) .....	1 413	27,8	41,7	482	1 964,5
Zone VIII : Settat .....	2 560	68	10,5	835	3 473,5
Zone IX : Mzab .....	1 681	81	33	556	2 351
Zone X : A'chach .....	1 170,5	113,3	29,5	761	2 074,3
Total .....	12 027,5	1 335,8	189,4	4 018	17 570,7

TABLEAU IX. — VALEUR BRUTE DE LA PRODUCTION AGRICOLE (Marocains)

(en millions de francs marocains 1956)

	Valeur brute de la production agricole (Marocains) (a)	Répartition de la valeur brute (a) en fonction de la surface possédée				
		0—5 ha	5,1—10 ha	10,1—20ha	20,1—50ha	50,1 ha et +
Zenata .....	631,1	157,1	129,6	156,7	121,1	66,6
Ziyaïda .....	560,8	103,7	120,8	139,7	123,5	73,1
Mdakra (Ahlaf, Mellila) .....	716,4	179	172	157,5	143,1	64,8
Sahel .....	2 949,9	309,5	329,5	346,6	350,5	713,9
Tirs I .....	2 700,5	297,2	297,2	782,9	621,3	701,9
Tirs II .....	1 048,7	335,8	252	198,3	168	94,6
Oulad-Saïd .....	1 964,5	393	461,4	481,1	403	226
Settat .....	3 473,5	746,7	677,3	833,6	729,5	486,4
Mzab .....	2 351	458,2	458,2	517,2	493,8	423,6
A'chach .....	2 074,3	406,8	406,8	456,4	433,6	370,7
<b>Total .....</b>	<b>17 570,7</b>	<b>3 387</b>	<b>3 304,7</b>	<b>4 070</b>	<b>3 587,4</b>	<b>3 221,6</b>

Chez les Zenatas, l'élevage de bovins destinés à la boucherie des grandes villes et de vaches laitières joue un grand rôle (40 % du revenu brut). Enfin, l'arboriculture tient une place peu négligeable chez les Ziyaïda-s (31 %). Ces différences traduisent une plus ou moins grande transformation du système de culture traditionnel.

Sur le plateau, il s'est conservé presque intact chez les Mzamza-s, les Oulad-bou-Ziri-s, les Oulad-Sidi-ben Daoud-s : les cultures annuelles y fournissent environ 75 % des revenus, l'élevage 25 %. Quelques germes de transformation se notent cependant avec l'apparition de cultures maraîchères et d'arbres fruitiers qui ne tiennent encore, il est vrai, qu'une place accessoire (2 à 4 % du revenu global). Les A'chach-s représentent une autre possibilité du système traditionnel plutôt axé sur l'élevage, grâce à la présence de forêts utilisées comme terrains de parcours. Mais, chez les A'chach-s aussi des transformations apparaissent : 6 % du revenu est imputable aux cultures maraîchères et à l'arboriculture (moyenne : 8,5 %). Les Mdakra-s (Ahlaf-Mellila) se rapprochent de ce type traditionnel axé sur l'élevage. Les Mdakra-s, Oulad-Sebbah-s et les Oulad-Ali-s, représentent au contraire le terme céréaliculteur du dyptique traditionnel : céréaliculture-élevage, avec 83 % du revenu imputable aux cultures annuelles. Partout ailleurs le système a été profondément transformé : les Mzab-s et les Oulad-Saïd-s se sont mécanisés, mais les cultures traditionnelles y ont conservé une importance primordiale : 72 % du revenu. Les cultures maraîchères ne jouent qu'un rôle effacé. Trois « centres de travaux » puissamment équipés en tracteurs : Ben-Ahmed, Beni-Brahim, Sidi-Hajjaj, sont installés chez les Mzab-s, un autre chez les Oulad-Saïd-s. Ils effectuent de nombreux travaux à façon, surtout pour le compte des gros propriétaires marocains. Les rendements en blé

dur, blé tendre et orge ont été ainsi sensiblement améliorés.

Dans la zone des Tirs-s I, une culture industrielle, le lin, est maintenant insérée dans l'assolement. Les cultures maraîchères et l'arboriculture fournissent déjà 10,5 % des revenus. Dans le Sahel, la transformation pénètre encore plus profondément : les cultures annuelles sont presque équilibrées en valeur par les cultures maraîchères (20 %), l'arboriculture (1 %) et l'élevage bovin (20 %). Le bouleversement est achevé chez les Zenata-s où les cultures annuelles ne fournissent plus que 18 % des revenus : les cultures maraîchères passent au premier rang (42 %), suivies de près par l'élevage (39 %) où les bovins sont plus nombreux que les ovins. Les Ziyaïda-s représentent un autre cheminement de l'innovation : l'arboriculture (4,7 %) faisant reculer l'élevage traditionnel tandis que les cultures annuelles maintiennent leurs positions.

Les transformations du système de culture traditionnel semblent donc se propager depuis la banlieue de Casablanca et plus spécialement dans les zones touchées par la colonisation. Fait important, la grande propriété semble se renforcer dans les zones transformées où dominant encore l'élevage et les cultures annuelles ; chez les Zenata-s, domaine des maraîchers, elle tend à disparaître. Le système traditionnel est conservé par les petits propriétaires du Plateau qui, loin de Casablanca, ne peuvent s'adonner de manière rentable aux cultures maraîchères. La plus grande partie de la plaine des Tirs-s reste le domaine de la grande propriété, consacrée aux céréales. L'évolution se manifeste ici par l'abandon du métayage traditionnel au profit de la mécanisation. Partout une vague de transformations balaye les tribus Chaouïa-s à la manière des transgressions quaternaires qui,

parties du rivage, s'arrêtaient plus ou moins loin des falaises du Plateau. Submergées, les tribus des environs de Casablanca sont profondément transformées. Mais déjà le flot monte à l'assaut du Plateau et promet de ne pas s'arrêter. Les Oulad-Saïd-s et les Mzab-s sont touchés, et même les A'chach-s, installés au pied du sévère M'qarto, montagne sanglante

hier encore disputée entre tribus de la plaine et tribus du haut pays.

Qu'ont apporté ces transformations aux gens du pays ? comment le revenu brut se distribue-t-il entre les classes sociales ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer maintenant.

## CHAPITRE V

### RÉPARTITION DU REVENU AGRICOLE BRUT DANS TROIS DOUARS (VILLAGES) DES TRIBUS CHAOUIA-S

Avant de tenter une distribution du revenu brut à l'échelle des tribus Chaouïa-s, nous avons essayé de voir comment il se distribue au niveau du douar. C'est ce que nous fîmes au cours de cinq enquêtes monographiques menées en 1956 et 1958 par trois d'entre nous : Mademoiselle Fatma Chamakh, Gilles Guillaud et Georges Nicolas. Nous présentons ici les aspects économiques des résultats auxquels nous sommes parvenus dans trois de ces villages, réservant le cas des deux autres.

#### A. LES DOUARS ÉTUDIÉS

Deux d'entre eux se trouvent dans la zone dite des Tirs-s I ; le troisième est un douar des Oulad-Saïd-s. Le douar des M'harga-s (fraction des Soualem-Tirs-s, tribu des Oulad-Ziane-s), est situé au bord de l'Oued Mellah (cf. carte 2) à 34 km au Sud-Est de Casablanca. C'est un gros douar de 850 habitants, qui résulte de la fusion de deux douars : les Oulad-Naji-s et les M'harga-s. La colonisation agricole a pénétré chez ces céréaliculteurs en 1911, avant même l'instauration

du Protectorat. Actuellement, quatre étrangers y possèdent des terres. L'un deux, le moins important (77,4 ha) a quitté le pays ; ses terres sont cultivées des Marocains qui les ont prises en métayage. Les deux autres sont restés et le bel agencement de leurs terres, aux limites géométriques, contraste avec l'enchevêtrement sinueux des terres de fellahs. Sur un total de 3 297,52 ha, les étrangers possèdent 1 887,62 ha et les Marocains 1 409,9 ha (tableau 1). La répartition de la propriété marocaine montre une concentration au-dessus de 20 ha : 60 % des terres appartiennent à 17 % des propriétaires. Mais la grande propriété marocaine proprement dite, supérieure à 50 ha, n'occupe que 14 % de la surface, alors que la plus petite propriété étrangère est de 77,4 ha (2 propriétaires de 625 ha, un de 560,22 ha, un autre enfin de 77,4 ha). Les Marocains sont donc dans leur grande majorité (98,5 %) de petits (64 %) ou de moyens propriétaires (34,5 %), qui emploient encore la traction animale et l'araire, ou la charrue en fer introduite récemment.

TABLEAU X. — NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES

	Nombre total de propriétaires marocains	Nombre de propriétaires par classe d'étendue				
		0—5 ha	5,1—10 ha	10,1—20ha	20,1—50ha	50,1 ha et +
Zenata .....	1 913	1 289	330	194	83	17
Ziyaïda .....	4 940	2 849	1 096	673	265	57
Mdakra (Ahlaf-Mellila) .....	4 338	2 901	841	380	181	35
Sahel .....	13 416	8 704	2 502	1 333	589	288
Tirs I .....	9 444	5 573	1 816	1 202	624	229
Tirs II .....	6 046	4 515	895	461	146	29
Oulad-Saïd .....	10 476	6 452	2 264	1 200	451	109
Settat .....	16 276	10 222	3 139	1 767	960	188
Mzab .....	9 500	6 035	1 850	1 045	475	95
A'chach .....	10 600	6 700	2 100	1 200	500	100
<b>Total .....</b>	<b>86 949</b>	<b>55 240</b>	<b>16 833</b>	<b>9 455</b>	<b>4 274</b>	<b>1 147</b>

26 araires, 22 charrues et l'unique tracteur des fellah-s, contrastent avec les 13 tracteurs, les deux moissonneuses-batteuses et les 9 moteurs fixes des étrangers. Tout oppose les deux moitiés du douar : technique, équipement habitat, état d'esprit. Les Marocains sont restés des céréaliculteurs, qui, certaines années, font du lin : jusqu'à 400-450 ha de lin (1952). Plus la taille de l'exploitation est petite, plus la surface en céréales est importante. Seuls les gros propriétaires respectent encore la jachère ; en dessous de 10 ha, elle a disparu ; en 11 et 20 ha, elle n'occupe plus que 5 à 10 % des surfaces, et ce n'est qu'au-dessus de 20 ha qu'elle remonte à 25-30 % de la surface totale. L'élevage des ovins ne prend de l'importance que chez les propriétaires de plus de 20 ha : mais dans la valeur brute de la production, l'élevage représente 10 % chez les propriétaires de plus de 20 ha, contre 25 % chez les propriétaires de moins de 10 ha. La vache ou les deux ou trois moutons du petit fellah ont pour lui plus d'importance que n'en a pour le gros propriétaire sa centaine de moutons.

Tous s'installent sur leurs champs, quelle qu'en soit la superficie ; l'habitat se disperse intégralement. Chacun construit, fait construire ou rêve de construire une pièce unique à laquelle on ajoute, quand la récolte a été exceptionnellement bonne, une autre pièce. Les plus pauvres se contentent de la hutte en branchages de la tente en lambeaux ou du baraquement en tôle. Les deux personnages les plus importants jouissent même d'une cour et d'un étage : c'est à leurs étages que l'on reconnaît les maisons des étrangers. Elles sont situées un peu à l'écart des hangars à tracteurs, des étables et des « nouala-s » (pailottes) alignées des ouvriers agricoles marocains. Jusqu'en 1947, les deux domaines de 625 ha n'en faisaient qu'un ; aujourd'hui, les deux frères qui ont hérité des 1 250 ha ont partagé les terres. L'un des deux a repris l'ensemble de l'exploitation et loue la part d'héritage de son frère. Après plusieurs années de déboires avec le maïs, il a été obligé, en 1958, de laisser la moitié de la surface du domaine en jachère. Sur l'autre moitié, 400 ha étaient plantés en blé tendre, 200 ha en vignes et 55 en oliviers. Un troupeau d'une centaine de moutons et porcs complète les spéculations végétales. La deuxième exploitation de 597 ha est consacrée pour moitié à la vigne (230 ha) et aux oliviers. En 1958, les champs étaient en jachère.

Trente kilomètres plus au Sud, le douar des Oulad-ben-Azza-s (fraction Riyah, tribu Oulad-Hariz) étend son terroir scindé en trois :

au Nord les Moualine-Faïda-s ; au Centre, les Oulad-Bou-Aazza-s proprement dits, au Sud, en dehors des Tirs-s, les Moualine-Harcha-s, installés sur une petite éminence qui domine la plaine d'une centaine de mètres. L'habitat est concentré en trois hameaux sur chacun des trois terroirs. Pas de propriétaires étrangers ; le plus gros propriétaire marocain, mort il y a dix ans, a réussi à en empêcher l'installation en

jouant avec une virtuosité efficace de sa qualité de protégé britannique (censal). Ses descendants dominent encore le douar sans conteste : leurs nombreuses maisons construites en dur et pourvues de cours intérieures dressent leur masse compacte à côté d'un amas sans ordre de « nouala-s » où vivent leurs Khammès et leurs ouvriers agricoles. La grande propriété occupe encore 46 % de la surface et 20 % des propriétaires possèdent 68 % des terres. Les 80 % restants, dont la surface possédée n'excède pas 20 ha, se partagent 32 % des terres. Ce sont aussi des céréaliculteurs ; l'élevage entre pour 16 % dans la valeur brute de la production. Les petits propriétaires continuent à se servir de l'araire ou ont, au mieux, adopté la charrue en fer. Les propriétaires de plus de 20 ha sont mécanisés : 7 tracteurs, 5 moissonneuses-batteuses. La population s'est adaptée à ces transformations. Sur les 435 habitants, 155 sont des hommes de plus de 15 ans, en âge de travailler ; 39 ont émigré (25 %), 116 sont restés sur place. Le nombre de Khammès et de Khabbez-s diminuant sans arrêt, des professions, souvent beaucoup plus mal définies que ne l'indique le tableau suivant, apparaissent dans le douars et tendent à devenir majoritaires :

a) Fellah-s .....	80
Total....	80
b) Professions directement liées à l'agriculture :	
Métayers (Khammès et Khabbez-s) ..	14
Ouvriers agricoles .....	2
Conducteur de tracteur .....	1
Soudeur .....	1
Forgerons .....	2
Total....	20
c) Autres professions :	
« Commerçants » .....	4
« Restaurateur » au marché voisin ....	1
Marabout .....	1
Cordonnier .....	1
Boucher au marché voisin .....	1
Total....	8
d) Sans profession définie :	5
Vieillards ne pouvant plus travailler ....	3
Total....	8
Total.....	116

Fait encore plus révélateur : 80 hommes sont occupés à travailler la terre dans 51 exploitations. 27 d'entre elles sont inférieures à 10 ha et « occupent » (cf tableau 10) 40 hommes : plus de la moitié de ces hommes (23) ont une occupation annexe. Deux sont khammès chez des fellah-s mieux dotés de terres. Douze se louent à la journée (moukari) sur d'autres exploitations au moment des labours et surtout des travaux d'entretien et des moissons. Deux exercent un métier d'artisan ; ils sont cordonnier et cordelier sur le marché hebdomadaire voisin (souk Jemaa de Sidi-el-'Aïdi) ; des sept hommes restants, l'un est

boucher, six sont « commerçants ». L'un d'entre eux va vendre toutes les semaines un chargement d'œufs à Casablanca, cinquante kilomètres plus au Nord et fait le voyage à pied, en poussant son âne, en une journée !

La même ingéniosité dans la misère se retrouve chez les céréaliculteurs Mkhaliif-s, douar de la « fraction » des Oulad-Aïssa-s, tribu des Mzoura-s (Oulad Saïd) au Sud-Ouest de Settat, dans la dépression périphérique, à 90 km de Casablanca. Le douar des Mkhaliif-s est nettement plus petit que les précédents : 387,45 ha contre 1 196,7 aux Oulad-bou-Azza-s et 3 297,52 ha aux M'harga-s. La grande propriété y est inexistante, ce qui ne signifie pas qu'une certaine concentration ne s'y fait pas sentir (cf. tableau I) : 80 % des propriétaires ne possèdent que 50 % des terres. Dans l'ensemble cependant, les disparités économiques étant moins sensibles, la communauté villageoise est restée homogène. La majorité des habitants vivent dans un hameau très compact presque entièrement construit en dur. Trois maisons se détachent ; l'une sur une éminence au milieu du terroir Nord, les deux autres à peu de distance du hameau principal, sur le terroir Sud. Entre les deux moitiés du terroir passe la route de Khemisset des Oulad-bou-Ziri-s — Bou-Laouane-s. Les gens du douar Nord, quand ils n'ont pas assez de terres, servent d'ouvriers agricoles au seul exploitant important du douar (37,6 ha). Ceux du Sud ont choisi l'émigration définitive ou temporaire dans l'armée et sur les chantiers de travaux publics. Sur 85 hommes, en âge de travailler, dans une population totale de 215 individus, ils ont émigré définitivement (13 %). Des 29 chefs de ménages encore au hameau des Dhahna-s (terroir Sud), 6 n'ont pas d'exploitation, (38 %) vivent entièrement ou partiellement d'une activité autre que le travail de la terre.

#### a) Fellah-s :

Retraités de l'armée .....	3
Fabricant de bâts .....	1
« Commerçant » .....	1

#### b) Soldats retraités

Fabricants de bâts .....	2
Cantonnier .....	1
Taleb (« lettré » chargé d'apprendre le Coran par cœur aux enfants) .....	1

### B. LE REVENU BRUT

Comme dans tous les douars Chaouïa-s, un nombre important de propriétaires ne résident pas dans les trois douars dont nous venons de faire une esquisse rapide. 20 à 50 % des propriétaires de ces douars habitent un douar voisin ou la ville la plus proche (Casablanca, Settat). Il nous était impossible de tenir compte pour nos calculs des exploitants non résidents, propriétaires de terres dans les douars que nous avons étudiés. En effet, un propriétaire de 5 ha chez les M'harga-s par exemple, peut être également propriétaire de 25 ha dans un ou plusieurs douars voisins

et donc cultiver 30 ha. Dans ces conditions, nous n'avons pris en considération que les terres possédées ou exploitées dans les terroirs des douars étudiés par des exploitants résidents. Le rapport entre le pourcentage de propriétaires non résidents et de propriétaires résidents, ne change guère lorsqu'on examine les pourcentages d'exploitants non résidents et d'exploitants résidents, sauf chez les M'harga-s (cf tableaux 3 et 4). Dans ce douar, une certaine concentration des terres s'effectue au profit des exploitants qui résident. Cette situation s'explique par la proximité de Casablanca : les propriétaires qui y habitent gardent leurs terres, les louent et en surveillent l'exploitation au cours de fréquents déplacements. Une telle pratique ne peut évidemment se retrouver à 60 et 100 km de Casablanca pour des propriétaires, dont les moyens financiers sont faibles et qui, vu la distance ne peuvent plus effectuer le trajet à pied. Pour calculer le revenu brut des exploitants, nous avons employé la méthode déjà utilisée pour l'ensemble des tribus Chaouïa-s. Pour les exploitants, étrangers, les procédés de calcul employés sont ceux définis au chapitre II pour le calcul du revenu brut de l'ensemble des agriculteurs étrangers.

### C. RÉPARTITION DU REVENU BRUT

Nous avons été guidés, au cours de ces calculs, par le souci de déterminer la somme disponible en argent liquide dont disposerait chaque fellah s'il vendait toute sa récolte et le croît de son bétail. Nous avons en même temps essayé de déterminer les sommes qui restent au douar et celles qui sont utilisées à l'extérieur.

#### Sortent du douar :

1° Le montant de l'impôt qui était encore en 1958 le Tertib, soit 5 % de la valeur brute de la production.

2° Les engrais et l'essence pour les exploitants qui emploient des engins mécaniques.

3° La rente foncière payée par les exploitants aux propriétaires qui ne résident pas dans le douar. Elle est la plupart du temps payée en nature sous forme d'une part de la récolte.

4° Nous y avons ajouté l'amortissement du matériel mécanisé dont les sommes peuvent être considérées comme thésaurisées pour l'achat du matériel de remplacement.

#### Restent au douar :

1° Les salaires payés aux ouvriers agricoles ; les parts de récolte données aux métayers.

2° Les salaires payés aux fellah-s possesseurs de terres, mais qui travaillent à la journée chez d'autres exploitants.

3° L'amortissement du petit matériel traditionnel, que l'on peut également supposer thésaurisé pour l'achat d'aires qui sont presque toujours fabriqués par des artisans du douar.

4° La rente payée par des exploitants aux propriétaires résidents.

5° Enfin, il peut être admis que les semences sont stockées au douar, ce qui n'est plus tout à fait exact depuis que la Société Coopérative Agricole Marocaine prête de l'argent aux exploitants pour l'achat de semences. Mais il était impossible de faire le partage entre les semences achetées et les semences prises sur les stocks, sans une enquête d'au moins une année. Nous n'avons pas pris en considération l'amortissement des terres pour deux raisons :

1° Les achats de terres destinées à former une exploitation sont rares. Seules des transactions de peu d'importance s'effectuent, la grande majorité des transferts de propriété se faisant à titre d'héritage.

2° La notion d'amortissement de la terre est étrangère au fellah qui tend à dépenser intégralement la somme dont il peut disposer.

Une comparaison entre les surfaces exploitées et le revenu brut montre leur similitude avec une tendance au renforcement du pourcentage du revenu des petites exploitations. Elle se confirme dans la distribution des sommes disponibles (cf. tableaux 5, 7 et 11) et s'explique par suite de la redistribution chez les petits propriétaires incapables de travailler eux-mêmes leurs terres (veuves, invalides, commerçants, etc.) d'une partie du revenu brut, produit par les exploitants plus importants qui leur louent des terres. Mais la source de redistribution la plus importante est imputable aux salaires payés par tous les exploitants qui font cultiver leurs terres par des khammès ou des ouvriers dès qu'ils ont une dizaine d'hectares. La part des exploitants de plus de 50 ha passe ainsi de 52 % du revenu brut à 36 % des sommes disponibles chez les Oulad-Bou-Azza-s et de 29 % à 23 % chez les M'harga-s ; pour les exploitants entre 20,1 et 50 ha les pourcentages sont de 36 % et 31 % chez les M'harga-s, de 23,5 % et 21 % chez les Oulad-Bou-Azza-s et de 13 % et 8 % chez les M'Khalif-s. Chez les M'harga-s, la part des propriétaires étrangers tombe pour les mêmes raisons de 77 % du produit brut à 65 % pour les sommes disponibles. La disparité des revenus n'en est cependant que peu atténuée. En effet, si nous calculons les sommes disponibles par ménage (tableaux 6, 10 et 12), l'éventail s'ouvre à nouveau largement. Les étrangers disposent en moyenne, par ménage, de quarante fois plus d'argent que les Marocains.

Il est vrai que le cas est assez exceptionnel, vu la moyenne de superficie très élevée, possédée et exploitée par les agriculteurs étrangers. De plus, il faudrait, pour respecter les réalités sociologiques, faire intervenir l'amortissement des terres dans le calcul des sommes disponibles, ce qui ramènerait le chiffre de 14 à 6 millions ; il n'en reste pas moins que, dans cette hypothèse, le revenu reste 14 fois supérieur à celui des Marocains du même douar. Le rapport est de 6 entre les agriculteurs étrangers et les plus gros exploitants marocains.

Les sommes disponibles s'échelonnent de 1 à 17 chez les Marocains. Si l'on admet que le minimum vital nécessaire à l'entretien d'un ménage d'agriculteur marocain était, en 1958, de 120 000 F.M., les résultats auxquels nous sommes arrivés peuvent s'interpréter de la manière suivante :

La somme de 180 000 francs a été avancée en 1956 par un Inspecteur régional du Tertib, M. Remaury dans un article du B.E.S., vol. XX n° 72, pages 533-34. Nous la reprenons à notre compte en soulignant avec lui « qu'il s'agit bien là d'un strict minimum vital ».

Chez les M'harga-s, 15 % des ménages arrivent nettement en dessous de ce minimum : 66 130 F.M. ; 4 % sont juste à la limite : 124 600 F.M. ; 85 % le dépassent : 215 000, 235 086 et 277 600 F.M., mais encore faut-il remarquer que notre hypothèse, qui attribue dans leur totalité les 13 224 500 F.M. de salaires distribués par les exploitants étrangers aux trente-trois ouvriers qu'ils emploient en permanence, est particulièrement optimiste lorsqu'on prend la surface cultivée en considération : 1.847 ha : 15 % des ménages seulement dépassent nettement le minimum vital. Chez les Oulad-Bou-Azza-s, 27 % des fellah-s sont nettement en dessous des 120 000 F.M. 16 % la dépassent de peu avec 200 000 F.M. 47 % des ménages sont à l'aise avec des sommes oscillant entre 246 000 et 728 000 F.M. par an. Chez les M'Khalif-s enfin, 27 % des ménages sont en dessous du minimum vital avec 99 000 F.M. 30 % dépassent à peine les 120 000 F.M. : 129 000 F.M. Les fellah-s restants ne sont guère mieux départagés avec 200 000 à 220 000 F.M. par an. Nous pouvons donc dire qu'à peu près un quart des ménages ou individus vivant dans ces trois douars n'arrivent pas à se nourrir grâce au seul travail de la terre ; ce qui explique clairement la raison pour laquelle l'appel à un revenu auxiliaire est, pour ces gens, absolument indispensable (cf. chap. V.A.). Ce sont pour la plupart des petits propriétaires exploitant moins de 5 ha. Un autre quart comprenant des exploitants de 5,1 à 10 ha, des khammès et des ouvriers agricoles, oscille aux alentours du minimum vital. L'année où nous avons fait notre étude, il le dépassait. Le revenu est mieux assuré pour l'autre moitié de la population. Les exploitants nantis de 10,1 à 20 ha, une à deux « zouja-s » traditionnelles (charrues) atteignent, s'ils sont propriétaires de leurs terres, les 250 000 F.M. par an. Puis le revenu grimpe rapidement à 400 000-600 000 F.M. pour 20,1 — 50 ha et 700 000 — 1 000 000 F.M. pour les exploitants de plus de 50 ha.

On pourrait s'étonner de voir les ouvriers agricoles gagner plus que les propriétaires exploitants de 0 à 5 ha ; cette situation est due au fait que la main-d'œuvre se raréfie chez les Chaouïa-s par suite de la concurrence de Casablanca, où, malgré le chômage, les salaires sont légèrement supérieurs. D'où une tendance à remplacer les khammès par des tracteurs chez les gros propriétaires marocains.

## D. LE REVENU AGRICOLE

1° Les calculs qui suivent ont été effectués après interview des exploitants marocains des douars des M'harga-s et des Oulad-Bou-Azza-s. Il était en effet impossible de leur demander de tenir une comptabilité pour deux raisons :

- 1. La durée limitée de l'enquête ;
- 2. L'analphabétisme à peu près général des exploitants.

Dans une première étape, nous avons calculé le **rendement brut** des exploitations. Les bases de ce calcul nous ont été fournies par le recensement des surfaces des différentes cultures et des animaux, ainsi que par les évaluations de rendements effectuées chaque année par le Service des Impôts Ruraux de Casablanca. Nous avons vérifié et éventuellement rectifié ces éléments grâce à une enquête par sondage auprès des exploitants. En appliquant la méthode exposée au chapitre II, il nous a ainsi été possible de calculer la **production végétale et animale** des exploitants traditionnels et des exploitants mécanisés.

Dans une deuxième étape, nous avons calculé le **revenu agricole** ou « somme disponible », soit, pour les **agriculteurs traditionnels** :

Rendement brut : (semences + impôts + rente foncière + salaires + amortissement du matériel)  
= Revenu agricole ou somme disponible.

pour les **agriculteurs mécanisés** :

Rendement brut : (semences + engrais + essence + impôts + rente foncière salaires amortissement du matériel)  
= Revenu agricole ou somme disponible.

Pour calculer ces différents éléments, les normes admises par les agronomes du Maroc ont été vérifiées grâce à une enquête par sondage auprès des agriculteurs des deux douars.

En ce qui concerne les agriculteurs mécanisés, une comptabilité sommaire a été reconstituée pour une demi-douzaine d'entre eux et vérifiée en collaboration avec le Service agricole de Casablanca.

Le revenu agricole ou « somme disponible » a une importance sociologique et psychologique considérable : c'est l'argent qui passe effectivement entre les mains du fellah au cours de l'année agricole. Nous avons vu que c'est en partant d'elle qu'il est possible de comprendre que son comportement est beaucoup plus fondé sur la recherche d'une certaine considération sociale accordée à l'homme qui ne travaille pas que sur la recherche du profit (cf. ch. V).

Dans une troisième étape, nous avons déduit du revenu agricole l'amortissement de la terre (100 000 F.M. l'hectare, 4 % par an).

Faute de pouvoir évaluer correctement les bâtiments d'exploitation, d'ailleurs le plus souvent réduits à leur plus simple expression, nous n'avons pas tenu compte de leur amortissement.

## 2° Ajustement de la courbe

Aucun des procédés habituels d'ajustement d'une courbe à des données ne peut être employé ici, les valeurs à porter en abscisse (surface exploitée) n'étant pas régulièrement espacées. En particulier, la méthode dite de la « moyenne mobile » est inapplicable et, *a fortiori*, la méthode dite des « polygones orthogonaux de Fisher ». Il ne restait donc qu'à tenter un ajustement graphique avec calcul des coeffi-

TABLEAU XI. — VALEUR BRUTE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR AN

	Valeur brute moyenne par bénéficiaire et par an (a)	Répartition de la valeur brute, par bénéficiaire et par an, en fonction de la surface possédée				
		0—5 ha	5,1—10 ha	10,1—20ha	20,1—50ha	50,1 ha et +
Zenata .....	330 000	122 000	390 000	805 000	1 460 000	3 900 000
Ziyaïda .....	115 000	36 000	90 000	214 000	465 000	1 250 000
Mdakra .....	166 000	61 000	205 000	415 000	790 000	1 850 000
Sahel .....	150 000	35 000	130 000	260 000	575 000	2 500 000
Tirs I .....	280 000	53 000	160 000	640 000	1 000 000	3 100 000
Tirs II .....	173 000	74 000	280 000	430 000	1 100 000	3 260 000
Ouled-Saïd .....	190 000	61 000	200 000	400 000	900 000	2 100 000
Settat .....	214 000	74 000	216 000	470 000	760 000	2 600 000
Mzab .....	250 000	76 000	250 000	500 000	1 000 000	4 450 000
A'chach .....	197 000	61 000	194 000	380 000	900 000	3 750 000
Chaouïa .....	200 000	61 000	200 000	430 000	840 000	2 800 000

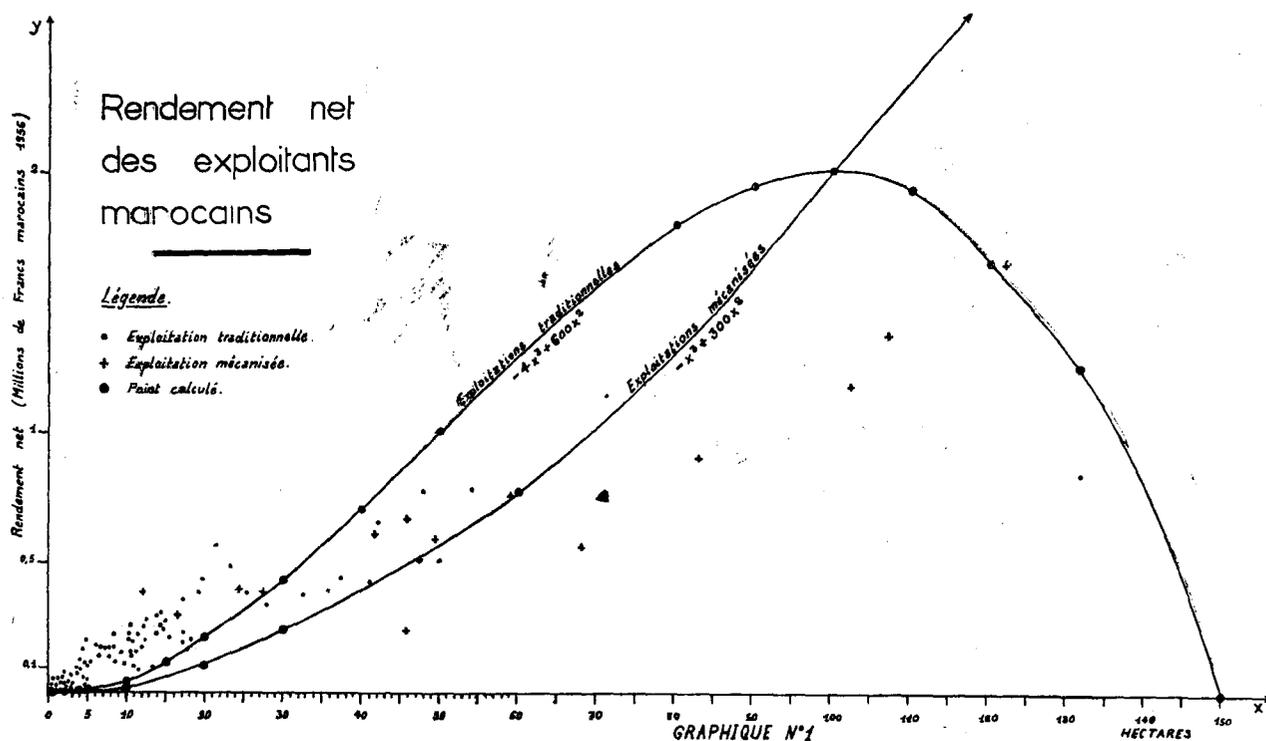
(a) Millions de francs marocains 1956.

TABLEAU XII

	Produit brut (1) 1956	Sort des tribus (1)				Reste dans les tribus (1)				Somme disponible		
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par propriétaire (1) et par an (2)	totale (1) 1956
<b>Total</b> . . . . .	23 050,6 100 %					5 175 22,5 %	2 001 8,7 %	414 1,8 %	460 2 %	2 305 10 %	0,144	12695,6
<b>Agriculteurs (étrangers)</b> .	5 479,9 100 %					2 191,9 40 %	548 10 %			548 10 %	2	2192
<b>Agriculteurs (Marocains)</b>	17 570,7 100 %	880 5 %	879,8 5 %	527,8 3 %	695,5 4 %	2 983,1 17 %	1 453 8 %	414 2,5 %	460 2,6 %	1 757 10 %	0,123	10503,6
<b>Cultures maraichères (Marocains)</b>	1 375,8	67 5 %	200,5 15 %	26,8 2 %	133,5 10 %	427,8 32 %	154,6 11,5 %	14 1 %	53,5 3 %	133,6 10 %		
<b>Autres cultures et élevage (Marocains)</b>	16 234,9	813 5 %	679,3 4 %	501 3 %	562 3,5 %	2 555,3 15,5 %	1 298,4 8 %	400 2,5 %	406,5 2,5 %	1 623,4 10 %		

(1) En millions de francs marocains 1956. Revenu agricole = Somme disponible + impôts.

(2) La somme disponible par agriculteur et par an comprend la rente qui reste dans les tribus.



cients par la méthode des tangentes. Les recherches théoriques entreprises par J. Klatzmann (7) nous ont orientés vers l'ajustement graphique d'une fonction du troisième degré. D'après cet auteur, la valeur de la production en fonction de la surface exploitée obéit à une loi dont l'expression mathématique est de la forme :

$$y = -\frac{a}{3} \times x^3 + \frac{b}{2} \times x^2 + c$$

La production étant nulle lorsque la surface exploitée est nulle, on a :  $c = 0$ . Cette fonction est l'intégrale de la productivité :

$$y = -ax^2 + bx$$

Elle est croissante et passe par un maximum pour  $x = \frac{b}{a}$ , puis décroît pour les valeurs de  $x$  supérieures. De l'origine au point d'inflexion  $x = \frac{b}{2a}$  elle a une concavité tournée vers le haut.

Entre  $x = \frac{b}{2a}$  et le maximum,  $x = \frac{b}{a}$ , la courbe est croissante et a une concavité tournée vers le bas.

Au-delà de  $x = \frac{b}{a}$ , elle est décroissante et recoupe l'axe des  $x$  pour  $x = \frac{3b}{2a}$  ( $y = 0$ ).

(7) J. Klatzmann : « La localisation des cultures et des productions animales en France » INSEE, pp. 448-449.

Le calcul des coefficients montre que, pour le **revenu agricole des exploitations traditionnelles**, l'équation la mieux adaptée est :

$$y = -8x^3 + 1.200x^2$$

et pour le **rendement net**

$$y = -4x^3 + 600x^2$$

Les deux courbes ont un même point d'inflexion :

$$x = \frac{b}{2a} = 50 \text{ ha}$$

un même maximum :

$$x = \frac{b}{a} = 100 \text{ ha}$$

et recoupe l'axe des  $x$  pour :

$$x = \frac{3b}{2a} = 150 \text{ ha}$$

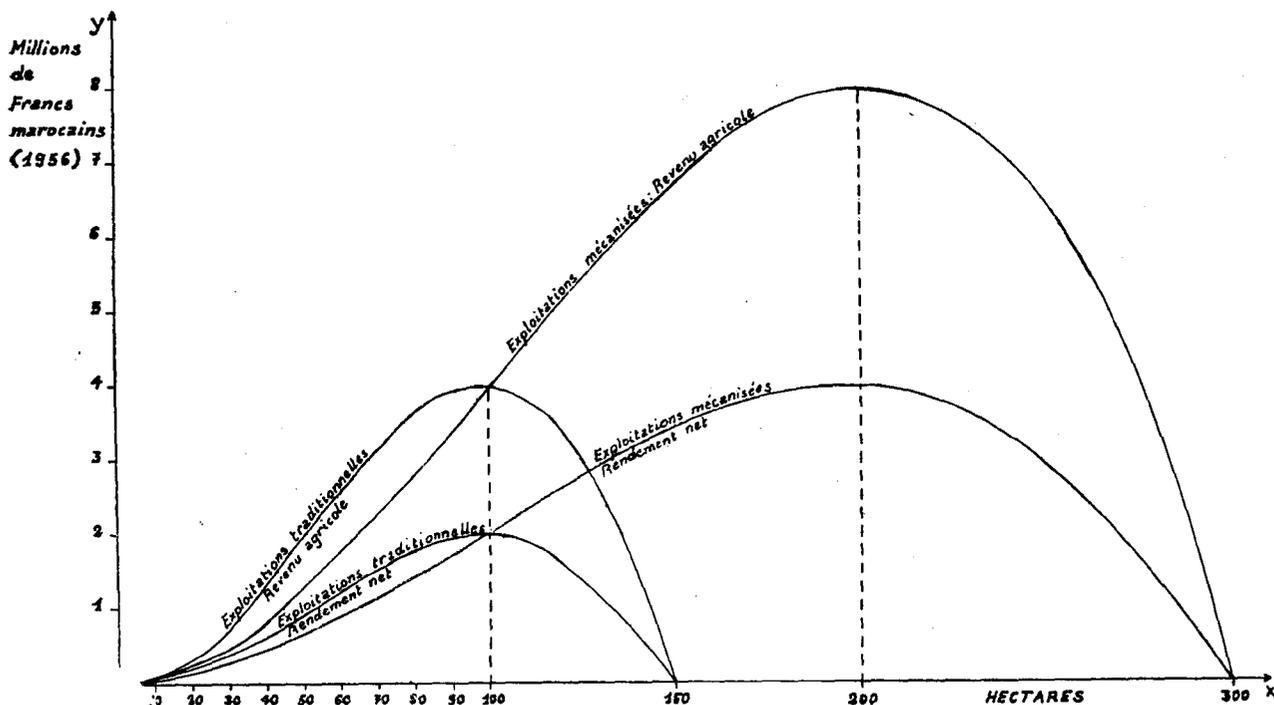
Pour le **revenu agricole des exploitations mécanisées**, l'équation la mieux adoptée est

$$y = -2x^3 + 600x^2$$

et pour le **rendement net** :

$$y = -x^3 + 300x^2$$

Les deux courbes ainsi définies sont croissantes et concaves vers le haut de  $x = 0$  à  $x = 150$  ha. Elles restent entre 0 et 100 ha, constamment en dessous



GRAPHIQUE N°2

des courbes correspondantes des exploitations traditionnelles. Leur maximum est atteint pour  $x = 200$  ha et elles recoupent l'axe des  $x$  à 300 ha.

3° Faute de données, nous n'avons pas pris en considération la valeur du travail fourni par l'exploitant dans le calcul du redement net. L'emploi d'une valeur forfaitaire, 120 000 F.M. par exploitant et par an rend négatives presque toutes les valeurs du rendement net calculées pour  $x < 5$  ha ou 4 ha ; nous l'avons donc également écarté.

4° Les courbes que nous avons tracées n'ont donc qu'une valeur indicative. Elles sont surtout adaptées pour les valeurs moyennes des points utilisés de 15 à 50 ha. En dessous de 15 ha, les valeurs réelles sont supérieures aux valeurs calculées, ce qui pourrait s'expliquer de la manière suivante : les petits exploitants compriment leurs trois généraux au maximum et négligent la jachère afin de disposer d'une somme disponible aussi élevée que possible.

Au-delà de 50 ha, le nombre très faible de points dont nous disposons ne donne à la courbe qu'une valeur d'extrapolation.

Ces courbes ne sont donc que des essais destinés à servir d'hypothèses de travail pour des travaux ultérieurs utilisant des instruments de mesure plus précis : les comptabilités agricoles.

5° La valeur prise pour calculer l'amortissement de la terre est de 100 000 F.M. l'hectare à 4 % par an. Si nous supposons que le prix de la terre quintuple — hypothèse plausible dans une conjoncture de spéculation sur les terrains — la plupart des valeurs de rendement net deviennent négatives et la dispersion des points s'accroît. On ne peut plus essayer d'ajuster des courbes aux données, aussi bien en système mécanisé.

L'expression mathématique du revenu net des exploitations rurales marocaines traditionnelles ou mécanisée semble donc identique à celle des pays européens ou nord-américains. Elle permet de comprendre pourquoi, dès 15 ha environ ( $x = 15$  ha

$y = 240\ 000$  F.M.), tous les fellah-s abandonnent l'exploitation directe de leurs terres (8). C'est que, à partir de cette surface, le revenu agricole (somme disponible) permet à la fois de rémunérer le travail d'un métayer et d'entretenir une famille, puisque **l'exploitation, compte tenu d'un salaire minimum de 120 000 F.M. par an assuré au chef d'exploitation, rapporté 120 000 autres F.M. nécessaires à l'entretien d'un métayer et de sa famille.** D'autre part, la comparaison entre la courbe exprimant les variations du revenu net en système traditionnel et celle du système mécanisé montre que, **jusqu'à 100 ha, il n'est pas financièrement intéressant pour un fellah de licencier ses Khammès et d'acheter des tracteurs.**

Le revenu net des exploitations mécanisées ne dépasse celui des exploitations traditionnelles qu'à partir de 100 ha. Or la tendance actuelle est à la mécanisation à partir de 50 ha. Le fellah en dessous de 100 ha, qui décide ainsi de se mécaniser, se trouve donc devant le dilemme suivant : ou assurer de manière satisfaisante la marche financière de son exploitation et renoncer à l'accroissement de revenu qu'il espérait en se modernisant, ou entamer son capital pour acquérir un surcroît d'argent. En réalité, il échappe à ce dilemme en ne remboursant pas l'argent qui lui a été prêté par les organismes de crédit pour acheter ses tracteurs, moissonneuses-batteuses, engrais et semences sélectionnées. Son endettement moyen oscillait en 1958 entre 132 000 et 327 000 F.M. La mécanisation est cependant un phénomène quasiment inéluctable par suite du renchérissement de la main-d'œuvre. Par contre coup, elle favorise, par le licenciement des métayers, l'exode vers Casablanca ou vers les petits centres urbains tels que Settat, Ber-Rchid, El-Gara, etc. (tableau II), ce qui accentue à son tour l'augmentation des salaires, etc. Le résultat le plus net de la mécanisation est donc la paupérisation des fellah-s dans leur grande majorité. Seuls, les propriétaires de plus de 100 ha, qui sont une infime minorité, en tirent quelque bénéfice. Cette hypothèse se trouve confirmée lorsqu'on essaie de répartir le revenu agricole brut de l'ensemble des tribus Chaouïa-s.

## CHAPITRE VI

### ESSAI DE REPARTITION DU REVENU AGRICOLE BRUT DES TRIBUS CHAOUÏA-S

#### A. MÉTHODE PROPOSÉE

Du strict point de vue de la méthode d'enquête par sondage, la généralisation de résultats obtenus dans trois douars Chaouïa-s, alors que le nombre de douars s'élève à 1 500, ne peut se justifier : l'échantillon étudié est inférieur à 0,5 % ! Nous l'avons pourtant tentée, sans prétendre atteindre à la précision des enquêtes par sondage réalisées dans les pays développés, en essayant de nous servir de certaines

techniques statistiques employées dans d'autres disciplines des sciences humaines, en psychologie par exemple. Nous disposons pour ce périlleux exercice de chiffres qui ne se rapportent pas au nombre d'exploitations, mais au nombre des propriétés marocaines. Quelle relation existe-t-il donc, au niveau du douar entre le nombre de propriétaires marocains et le revenu agricole brut ?

(8) Les valeurs réelles (tableau 13) et l'enquête directe situe cette valeur à 10 ha. Voir également les graphiques 1 et 2.

Une question préalable se posait : fallait-il employer les chiffres recensés ou les chiffres rectifiés ? (cf. chap. IV). La rectification de l'ensemble des chiffres de répartition de la propriété étant impossible, nous avons donc pris les chiffres recensés, tout en ne perdant pas de vue leur exactitude relative. Dans les douars étudiés, les moyennes des pourcentages des surfaces possédées et du revenu agricole brut montrent une certaine similitude, avec une tendance au renforcement des pourcentages des classes les plus élevées, par suite de la prise en charge des terres des petits propriétaires par les gros exploitants.

	Surfaces possédées	Revenu brut
0—5 ha . . . . .	15 %	9,5 %
5,1—10 ha . . . . .	14 %	13 %
10,1—20 ha . . . . .	22 %	29 %
20,1—50 ha . . . . .	29 %	24 %
50,1 ha et plus . . . . .	30 %	40 %

La similitude que nous avons distinguée entre la répartition des surfaces possédées et le revenu agricole brut se vérifie-t-elle entre surface possédée et somme disponible (revenu agricole) ?

A priori, l'hypothèse de la similitude semble la plus favorable : En effet, nous savons déjà qu'une redistribution se vérifie dans la répartition de la somme disponible. Les chiffres suivants nous ont permis de formuler cette hypothèse :

	Surfaces possédées	Sommes disponibles
0—5 ha . . . . .	15 %	10 %
5,1—10 ha . . . . .	14 %	15 %
10,1—20 ha . . . . .	22 %	26 %
20,1—50 ha . . . . .	29 %	21,6 %
50,1 ha et + . . . . .	30 %	32,5 %

Il existe donc une forte similitude à l'échelle du douar entre la répartition des surfaces possédées et la somme d'argent disponible. Mais quelle est la relation entre la répartition des surfaces possédées par les Marocains dans les douars et la répartition de la surface qu'il possèdent dans l'ensemble des tribus Chaouïa-s ?

Comme nous l'avons déjà dit, l'échantillon étudié est trop faible par rapport au nombre total de douars pour permettre l'emploi des techniques habituelles de généralisation après sondage. Il nous faut donc abandonner l'espoir d'une extrapolation rigoureuse et chercher dans quelle mesure et avec quelles précautions les résultats auxquels nous sommes arrivés peuvent être utilisés pour l'ensemble des tribus Chaouïa-s.

Nous avons tenté de définir une corrélation entre la répartition de la surface possédée, dans les douars étudiés et la répartition globale de la propriété. Pour

le calcul de ce coefficient, nous avons utilisé la formule :

$$r = \frac{\frac{1}{n} \sum x y - \bar{x} \bar{y}}{0 x \quad 0 y}$$

$x$  représente la surface possédée dans les douars,  $y$  la surface possédée dans l'ensemble des tribus par la même catégorie de propriétaires,  $0 x$  et  $0 y$  leur écart type, moyenne des écarts par rapport à la moyenne arithmétique,  $\bar{x}$  et  $\bar{y}$  les moyennes arithmétiques. Les résultats auxquels nous sommes parvenus sont les suivants :

Oulad-Bou-Azza . . . .  $r = 0,865$  pour  $n = 5$   
M'harga . . . . .  $r = 0,907$  pour  $n = 5$

$n$  est le nombre de classes statistiques définies (nombre de catégories de propriétaires). Il n'a pas été possible de calculer le coefficient pour les M'Khalif-s, vue que  $n = 5$  pour l'ensemble des tribus, alors que  $n = 4$  pour les M'Khalif-s où la grande propriété a disparu. Les tables de Fisher nous permettent de déterminer le seuil de signification de ces coefficients :

Oulad-Bou-Azza . . . . seuil de signification  $\geq 5$  %  
M'harga . . . . . seuil de signification  $< 1$  %

En d'autres termes, la probabilité de retrouver au cours d'une autre étude des douars dont la structure de la propriété, présente les mêmes similitudes que celles existant entre les structures des Oulad-Bou-Azza-s-M'harga-s et l'ensemble des tribus Chaouïa-s est de 95 % pour les Oulad-Bou-Azza-s, 99 % pour les M'harga-s. Nous pouvons donc accorder un haut degré de confiance aux relations existant entre les structures de la propriété dans nos douars et celles des tribus Chaouïa-s ; ou encore, si l'on préfère la probabilité de retrouver des douars présentant les mêmes relations entre leurs structures de la propriété et les structures de l'ensemble des tribus Chaouïa-s est de 95 % pour les Oulad-Bou-Azza-s, 99 % pour les M'harga-s. La probabilité de rencontrer des similitudes meilleurs est de 5 % pour les Oulad-Bou-Azza-s et de 1 % pour les M'harga-s.

Nous n'en concluons évidemment pas que ces deux douars représentent le meilleur échantillon possible ; mais nous estimons pouvoir utiliser avec toute la prudence nécessaire les enseignements que nous avons pu dégager à l'échelle de ces douars pour l'ensemble des tribus Chaouïa-s, le douar des M'Khalifs, situé dans une zone géographique différente de celle des deux premiers, nous permettant de diversifier nos hypothèses

Nous pouvons donc nous servir de la répartition de la propriété marocaine dans l'ensemble des tribus Chaouïa-s pour tenter de répartir le revenu brut de ces tribus. Pour ce faire, un relais s'impose à nous : les zones agricoles déterminées précédemment (chap. VI B) ; elles nous permettent d'introduire un nouveau facteur dans notre étude, le degré de mécanisation des exploitations marocaines.

TABLEAU XIX

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
<b>Oulad-Saïd</b>	1 964,5	98,5 (5 %)	40,5 (2 %)	48,9 (2,5 %)	22,5 (1,1 %)	210,4 (10,6 %)	196,5 (10 %)	68,3 (3,5 %)	52,8 (2,7 %)	196,5 (10 %)	120 000	1 240
0—5 ha....	393	20,1 (5 %)				20,1 (5 %)		20,1 (5 %)		39,3 (10 %)	48 000	313,5
5,1—10 ha.	461,4	23,1 (5 %)				23,1 (5 %)		23,1 (5 %)		46,2 (10 %)	160 000	369
10,1—20 ha	481,1	24 (5 %)				24 (5 %)	31,3 (6,5 %)	24 (5 %)	48,1 (10 %)	48,1 (10 %)	250 000	305,6
20,1—50 ha	403	20 (5 %)	17,9 (4,5 %)	26,3 (15 %)	11,2 (3 %)	75,4 (27,5 %)	120 (30 %)	0,6	4,7 (1 %)	40,3 (10 %)	360 000	162
50,1 ha et plus ...	226	11,3 (5 %)	22,6 (10 %)	22,6 (10 %)	11,3 (5 %)	67,8 (30 %)	45,2 (20 %)	0,5		22,6 (10 %)	820 000	89,9

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XX

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
<b>Settat</b> .....	3 473,5	173,5 (5 %)	70,5 (2 %)	104,1 (3 %)	37 (1,1 %)	385,1 (11,1 %)	277,6 (8 %)	121,5 (3,5 %)	104,1 (3 %)	347,4 (10 %)	137 000	2237,8
0—5 ha...	746,7	37,3 (5 %)				37,3 (5 %)		37,3 (5 %)		74,7 (10 %)	58 000	597,4
5,1—10 ha.	677,3	33,8 (5 %)				33,8 (5 %)		33,8 (5 %)		67,8 (10 %)	173 000	541,9
10,1—20 ha	833,6	41,7 (5 %)				41,7 (5 %)	41,7 (5 %)	41,7 (5 %)	96,8 (11 %)	83,3 (10 %)	300 000	528,4
20,1—50 ha	729,5	36,5 (5 %)	21,8 (3 %)	55,4 (7,5 %)	7,6 (10 %)	121,3 (25,5 %)	138,5 (20 %)	7,3 (1 %)	7,3 (1 %)	72,9 (10 %)	400 000	382,2
50,1 ha et plus .....	486,4	24,2 (5 %)	48,7 (10 %)	48,7 (10 %)	29,4 (6 %)	151 (31 %)	97,4 (20 %)	1,4		48,7 (10 %)	1 000 000	187,9

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XXI

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
<b>Mzab</b> .....	2 351	117,5 (5 %)	141,5 (6 %)	70 (2,5 %)	141 (6 %)	470 (19,5 %)	182,1 (7,5 %)	43 (1,8 %)	23,5 (1 %)	235,1 (10 %)	145 000	1397
0—5 ha...	458,2	22,9 (5 %)				22,9 (5 %)		27,9 (5 %)		45,8 (10 %)	60 000	361
5,1—10 ha.	458,2	22,9 (5 %)				22,9 (5 %)	4,6 (1 %)	9,9 (2 %)		45,8 (10 %)	200 000	375
10,1—20 ha	517,2	25,8 (5 %)		2,9 (0,5 %)		28,7 (5,5 %)	39,8 (7,5 %)	5,2 (1 %)	23,5 (4,5 %)	51,7 (10 %)	280 000	368
20,1—50 ha	493,8	24,7 (5 %)	56,7 (11 %)	24,7 (5 %)	77,4 (15 %)	183,5 (36 %)	74,1 (15 %)			49,4 (10 %)	390 000	186
50,1 ha et plus .....	423,6	21,2 (5 %)	84,8 (20 %)	42,4 (10 %)	63,6 (15 %)	212 (5 %)	63,6 (15 %)			42,4 (10 %)	1 110 000	105

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XXII

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
<b>A'chach</b> ...	2 084,3	104,5 (5 %)	121,8 (6 %)	50 (2,5 %)	125,3 (6 %)	401,6 (19,5 %)	156,1 (8 %)	40 (2 %)	40 (2 %)	208,4 (10 %)	115 000	1238
0—5 ha...	406,8	20,5 (5 %)				20,5 (5 %)		16 (4 %)		40,7 (10 %)	49 000	329
5,1—10 ha.	406,8	20,5 (5 %)				20,5 (5 %)	4 (1 %)	16 (4 %)		40,7 (10 %)	155 000	325
10,1—20 ha	456,4	23 (5 %)				23 (5 %)	26,8 (6 %)	8 (2 %)	40 (9 %)	45,7 (10 %)	260 000	312
20,1—50 ha	433,6	21,9 (5 %)	47,8 (11 %)	13 (3 %)	55,6 (15 %)	138,3 (34 %)	55,6 (15 %)			43,4 (10 %)	390 000	196
50,1 ha et plus .....	370,7	18,6 (5 %)	74 (20 %)	37 (10 %)	69,7 (15 %)	199,3 (5 %)	69,7 (15 %)			37,9 (10 %)	638 000	63

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

Ces chiffres, ainsi qu'un nombre important de renseignements particulièrement précieux utilisés dans ce travail, nous ont été communiqués par MM Jacquetti, directeur de la Société Coopérative Agricole Marocaine, et Bietton, ingénieur en chef de la circonscription agricole de Casablanca et son adjoint, M. Thauvin. Nous avons trouvé auprès de ces techniciens une compréhension totale des problèmes de la recherche scientifique ; qu'ils en soient remerciés et agréent l'expression de notre estime et de notre amitié.

	Nombre de tracteurs	Nombre de propriétaires marocains de + de 50 ha
Mediouna-Oulad-Ziane .....	200	176
Mohammadia (Fedala)	49	17
Ber-Rechid .....	282	225
Souk Jemaa Oulad-Abbou (Foucauld)	125	111
El-Gara (Boucheron)	194	64
Ben-Slimane (Boulhaut)	94	57
Settat .....	43	188
Ben-Ahmed .....	161	195
Oulad-Saïd .....	80	109

TABLEAU XIII

	Produit brut (1) 1956 (Marocains)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)					Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	Totale (1)	
Zenata .....	631,1	31,2	43,3	12,9	28	115,4	54,4	17,4	47	63,1	175 000	333,8	
Cultures maraîchères ..	264 (100 %)	13,2 (5 %)	39,6 (15 %)	5,3 (2 %)	26,4 (10 %)	84,5 (32 %)	21,1 (8 %)	2,6 (1 %)	39,6 (15 %)	26,4 (10 %)		89,8	
Autres cultures et élevage ..	367,1 (100 %)	18 (5 %)	3,7 (1 %)	7,6 (2 %)	1,6 (0,5 %)	30,9 (8,5 %)	33,3 (9 %)	14,8 (4 %)	7,4 (2 %)	36,7 (10 %)		244	
0—5 ha											100 000	123,9	
Cultures maraîchères													
Autres cultures + élevage ..	87,4 (100 %)	4,3 (5 %)				4,3 (5 %)		4,3 (5 %)		8,7 (10 %)		53,8	
5,1—10 ha											215 000	71,1	
Cultures maraîchères													
Autres cultures + élevage ..	77,4 (100 %)	3,8 (5 %)				3,8 (5 %)		3,8 (5 %)		7,7 (10 %)		9	
10,1—20 ha											340 000	67,4	
Cultures maraîchères													
Autres cultures + élevage ..	87,4 (100 %)	4,3 (5 %)				4,3 (5 %)	4,3 (5 %)	4,3 (5 %)	7,4 (8,5 %)	8,7 (10 %)		9	
20,1—50 ha											575 000	43,6	
Cultures maraîchères													
Autres cultures + élevage ..	74,5 (100 %)	3,6 (5 %)	1,7 (2 %)	3,6 (5 %)	0,8 (1 %)	9,7 (13 %)	21 (30 %)	1,6 (2 %)		7,6 (10 %)		9	
50,1 ha et plus											1 600 000	27,8	
Cultures maraîchères													
Autres cultures + élevage ..	40,4 (100 %)	2 (5 %)	2 (5 %)	4 (10 %)	0,8 (2 %)	8,8 (22 %)	8 (20 %)	0,8 (2 %)		4 (10 %)		9	
												18,8	

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XIV

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
<b>Ziyaïda</b> . . . . .	560,8 (100 %)	28 (5 %)	14 (2,5 %)	14 (2,5 %)	5,6 (1 %)	61,6 (11 %)	49,4 (9 %)	19,6 (3,5 %)	14 (2,5 %)	56 (10 %)	70 000	360,2
0—5 ha . . . . .	103,7 (100 %)	5,2 (5 %)				5,2 (5 %)		5,2 (5 %)		10,3 (10 %)	35 000	83
5,1—10 ha . . . . .	120,8 (100 %)	6 (5 %)				6 (5 %)		6 (5 %)		12 (10 %)	89 000	96,8
10,1—20 ha . . . . .	139,7 (100 %)	7 (5 %)				7 (5 %)	7 (5 %)	7 (5 %)	14 (10 %)	14 (10 %)	135 000	90,7
20,1—50 ha . . . . .	123,5 (100 %)	6,2 (5 %)	6,2 (5 %)	6,2 (5 %)	2 (1,6 %)	20,6 (16,6 %)	30,9 (25 %)	0,7 (0,6 %)		12,4 (10 %)	220 000	58,9
50,1 ha et plus . . . . .	73,1 (100 %)	3,6 (5 %)	7,8 (10 %)	7,8 (10 %)	3,6 (5 %)	22,8 (30 %)	11,5 (16 %)	0,7 (1 %)		7,3 (10 %)	540 000	30,8

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XV

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
<b>Mdakra</b> . . . . . (ahlaf-mellila)	716,4 (100 %)	35,7 (5 %)	19,9 (2,5 %)	14,4 (2 %)	7,2 (1 %)	77,2 (10,5 %)	64,5 (9 %)	24,8 (3,5 %)	7,2 (1 %)	71,7 (10 %)	110 000	471
0—5 ha . . . . .	179 (100 %)	8,9 (5 %)				8,9 (5 %)		8,3 (5 %)		17,9 (10 %)	50 000	143,9
5,1—10 ha . . . . .	172 (100 %)	8,6 (5 %)				8,6 (5 %)		8 (5 %)		17,2 (10 %)	165 000	138,2
10,1—20 ha . . . . .	157,5 (100 %)	7,9 (5 %)				7,9 (5 %)	15,8 (10 %)	7,3 (5 %)	7,2 (5 %)	15,8 (10 %)	270 000	103,5
20,1—50 ha . . . . .	143,1 (100 %)	7,1 (5 %)	10,2 (7 %)	7,1 (5 %)	4 (3 %)	28,4 (20 %)	35,9 (25 %)	0,6 (0,5 %)		14,3 (10 %)	350 000	63,9
50,1 ha et plus . . . . .	64,8 (100 %)	3,2 (5 %)	9,7 (15 %)	7,3 (11 %)	3,2 (5 %)	23,4 (36 %)	12,8 (20 %)	0,6 (1 %)		6,5 (10 %)	610 000	21,5

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XVI

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)					Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)	
<b>Sahel</b> . . . . .	2 049,9	102,8	244,5	102,8	152,9	603	203,9	20,4	80	203,9	70 000	938,7	
Cultures maraîchères	420,3	21,4 (5 %)	63 (15 %)	8,8 (2 %)	42 (10 %)	135,2 (32 %)	21,4 (5 %)	4,2 (1 %)	8,4 (2 %)	42 (10 %)		209,1	
Autres cultures + élevage	1 629,6	81,4 (5 %)	181,5 (11 %)	94 (6 %)	110,9 (6,5 %)	467,8 (28,5 %)	182,5 (11 %)	16,2 (1 %)	71,6 (4,5 %)	161,9 (10 %)		729,6	
0—5 ha . . . . .											20 000	172,4	
Cultures maraîchères	252,3											125,5	
Autres cultures + élevage	57,2	2,8 (5 %)				2,8 (5 %)		1,8 (3 %)		5,7 (10 %)		46,9	
5,1—10 ha . . . . .											92 000	229,7	
Cultures maraîchères	42											20,9	
Autres cultures + élevage	287,4	14,5 (5 %)				14,5 (5 %)		8,7 (3 %)	25,7 (9 %)	28,7 (10 %)		209,8	
10,1—20 ha . . . . .											170 000	222,8	
Cultures maraîchères	42											20,9	
Autres cultures + élevage	304,6	15,2 (5 %)		15,2 (5 %)		30,4 (10 %)	5,7 (2 %)	5,7 (2 %)	30,5 (10 %)	30,4 (10 %)		201,9	
20,1—50 ha . . . . .											180 000	107,7	
Cultures maraîchères	42											20,9	
Autres cultures + élevage	308,5	15,4 (5 %)	46,3 (15 %)	24,4 (8 %)	33,7 (11 %)	119,8 (39 %)	56,4 (15 %)		15,4 (5 %)	30,1 (10 %)		86,8	
50,1 ha et plus . . . . .											700 000	205,1	
Cultures maraîchères	42											20,9	
Autres cultures + élevage	671,9	33,5 (5 %)	135,2 (20 %)	54,4 (8 %)	77,2 (11 %)	300,3 (44 %)	120,4 (16 %)			67 (10 %)		20,9	
												184,2	

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

La mécanisation n'est donc pas totale et couvre, en supposant que chaque domaine n'ait qu'un tracteur :

Tribu	Circonscription du service agricole	
	Medicouna-	
	Oulad-Ziane	88 % des domaines
Zenata . . . . .	Mohammadia	35 % des domaines
Oulad-Hariz	Ber-Rechid . .	80 % des domaines
Hedami-Oulad-Souk Jemaa		
Abbou . . . . .	Oulad-Abbou	88 % des domaines
Mdakra . . . . .	El-Gara . . . .	33 % des domaines
Ziyaïda . . . . .	Ben-Slimane	60 % des domaines
Mzamza Oulad		
Bou-Ziri Oulad-		
Sidi-ben-Daoud Settat . . . . .		23 % des domaines
Mzab-A'chach Ben-Ahmed . .		82 % des domaines
Oulad-Saïd . . Oulad-Saïd . .		73 % des domaines

TABLEAU XVII

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
TIRS I ...	2 700,5 (100 %)	135,8 (5 %)	162,5 (6 %)	81 (3 %)	162 (6 %)	541,3 (20 %)	216 (8 %)	27 (1 %)	81 (3 %)	270 (10 %)	165 000	1565,1
0—5 ha ...	297,2 (5 %)	14,9 (5 %)				14,9 (5 %)		11,9 (4 %)		29,7 (10 %)	45 000	240,1
5,1—10 ha.	297,2 (5 %)	14,9 (5 %)				14,9 (5 %)	3 (1 %)	6 (2 %)		29,7 (10 %)	134 000	243,4
10,1—20 ha	782,9 (5 %)	39,6 (5 %)			29,6 (4 %)	69,2 (9 %)	14,2 (2 %)	9,1 (1,5 %)	81 (10,5 %)	78,3 (10 %)	226 000	531,1
20,1—50 ha	621,3 (5 %)	31,2 (5 %)	22,1 (3,5 %)	10,8 (5 %)	62,2 (10 %)	126,3 (23,5 %)	93,4 (15 %)			62,2 (10 %)	545 000	339,4
50,1 ha et plus ...	701,9 (5 %)	35,2 (5 %)	140,4 (20 %)	70,2 (10 %)	70,2 (10 %)	316 (45 %)	105,4 (15 %)			70,1 (10 %)	935 000	210,4

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

TABLEAU XVIII

	Produit brut (Marocains) (1)	Sort des tribus (1)					Reste dans les tribus (1)				Somme disponible	
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Total	Salaires	Amortissement du matériel traditionnel	Rente	Semences	par bénéficiaire et par an (2)	totale (1)
Tirs II ...	1 048,7 (5 %)	52,5 (5 %)	21,3 (2 %)	29,7 (2,5 %)	14 (1,3 %)	117,5 (10,8 %)	52,5 (5 %)	32 (3,5 %)	10,4 (1 %)	104,9 (10 %)	122 000	731,4
0—5 ha ...	335,8 (5 %)	16,8 (5 %)				16,8 (5 %)		16,8 (5 %)		33,6 (10 %)	60 000	268,6
5,1—10 ha.	252 (5 %)	12,6 (5 %)				12,6 (5 %)		9,4 (3,5 %)		25,2 (10 %)	220 000	204,8
10,1—20 ha	198,3 (5 %)	9,9 (5 %)				9,9 (5 %)	19,9 (10 %)	3,5 (2 %)	8,8 (4 %)	19,9 (10 %)	340 000	136,3
20,1—50 ha	168 (5 %)	8,4 (5 %)	7 (4 %)	15,4 (11 %)	4,5 (2,5 %)	35,3 (22,5 %)	25,2 (15 %)	1,6 (1 %)	1,6 (1 %)	16,8 (10 %)	600 000	87,5
50,1 ha et plus ...	94,6 (5 %)	4,8 (5 %)	14,3 (15 %)	14,3 (15 %)	9,5 (10 %)	42,9 (45 %)	7,4 (8 %)	0,7 (1 %)		9,4 (10 %)	1200 000	34,2

(1) En millions de francs marocains 1956

(2) En Francs marocains 1956

ce qui confirme notre découpage de la région. Nous avons en effet mis dans la même zone (Sahel) les Mediouna-s-Oulad-Ziane-s et les Oulad-Abbou-s Hedami-s qui ont tous quatre le même pourcentage de tracteurs ; nous avons séparé les Oulad-Saïd-s (73 %) des Mzamza-s, des Oulad-Bou-Ziri-s et des Oulad-Sidi-Ben-Daoud-s (23), les Oulad-Hariz-s (Tirs I : 80 %) des Mdakra-s (Tirs II : 33 %).

Nous avons donc différencié les zones peu mécanisées des zones largement équipées en tracteurs et nous avons fait varier le pourcentage du revenu brut employé à l'amortissement du matériel et à l'achat d'engrais et d'essence. Pour les zones où les cultures maraîchères ont beaucoup d'importance, nous avons préalablement envisagé la répartition des sommes qui leur sont imputables dans le revenu brut, puis ventilé les sommes disponibles de la manière suivante : 60—80 % aux propriétaires de moins de 5 ha, 10 % à 5 % à chacune des autres catégories, pourcentages que nous avons estimés à partir des statistiques de l'ancien Tertib, qui distinguait entre cultures maraîchères pratiquées sur plus ou moins de 2 ha (cf. tableaux XIII-XVI). Pour les agriculteurs étrangers nous avons estimé à partir d'un certain nombre d'études des frais de cultures à l'hectare les pourcentages des différentes postes. Ces résultats globaux une fois obtenus, nous avons réparti les sommes disponibles en fonction du nombre de propriétaires dans chacune des classes (cf. tableau XXIV).

#### B. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SOMMES DISPONIBLES

45 % du produit brut global (cf tableau XII) est employé à couvrir les frais de production : la moitié, soit 22,5 %, prend le chemin de la ville ; l'autre

moitié reste dans les tribus avec 8,7 % aux salaires et 10 % aux semences.

La part des agriculteurs étrangers qui distribuent des salaires plus importants que les Marocains est évidemment inférieure à celle qu'ils détenaient dans la répartition du revenu brut : 17 % contre 24 %. La somme disponible totale des Marocains est donc égale à la somme disponible des agriculteurs plus le montant des salaires et celui de la rente foncière redistribuée en tribu avec l'amortissement du matériel traditionnel, soit :

Millions de francs marocains	
10 503,6	aux agriculteurs (avec la rente),
2 001	de salaires aux métayers et ouvriers ;
414	de salaires aux artisans,
12 918,6	du revenu brut redistribués aux Marocains (5,6 %) sur un total
de 23 050,6	

Le revenu brut et la somme disponible à l'hectare cultivé, la somme disponible par bénéficiaire — en entendant par ce terme « le nombre de propriétaires » — sont les plus élevés dans les Zenata-s (zone 1). La raison essentielle en est à chercher dans la diffusion chez les petits propriétaires marocains des cultures maraîchères, les moyens et les gros propriétaires s'assurant des primeurs. De ce fait, les revenus par bénéficiaire sont les plus élevés de l'ensemble des tribus Chaouïa-s, pour toutes les classes de propriétaires, chez les Zenata-s (cf. tableaux XXIII, XXIV, XXV).

TABLEAU XXIII

Zone	Somme disponible par zone économique agricole	Répartition des sommes disponibles (1) dans les zones économiques agricoles par classe d'étendue				
		0—5 ha	5,1—10 ha	10,1—20 ha	20,1—50 ha	50,1 ha et +
Zenata . . . . .	333,8	123,9	71,1	67,4	43,6	27,8
Ziyaïda . . . . .	360,8	83	96,8	90,7	58,9	30,8
Mdakra . . . . .	471	143,9	138,2	103,5	63,9	21,5
Sahel . . . . .	938,7	172,4	229,7	222,8	107,7	205,1
Tirs I . . . . .	1 565,2	240,7	243,6	531,1	339,4	210,4
Tirs II . . . . .	731,4	268,6	204,8	136,3	87,5	34,2
Od Saïd . . . . .	1 240	313,5	369	305,6	162	89,9
Settat . . . . .	2 237,3	597,4	541,9	528,4	382,2	187,9
Mzab . . . . .	1 397,3	361,6	375	368,3	186,8	105,6
A'chach . . . . .	1 238,2	329,6	325,6	312,9	196,3	63,8
Chaouïa . . . . .	10 503,6	2 634,6	2 595,7	2 668	1 628,3	977

(1) En millions de francs marocains 1956

TABLEAU XXIV

Zone	Valeur moyenne des sommes disponibles par bénéficiaire dans chaque zone économique agricole	Répartition des sommes disponibles par bénéficiaire dans chaque classe d'étendue (1)				
		0—5 ha	5,1—10 ha	10,1—20 ha	20,1—50 ha	50,1 ha et +
Zenata .....	175 000	100 000	215 000	340 000	575 000	1 600 000
Ziyaïda .....	70 000	35 000	89 000	135 000	220 000	540 000
Mdakra .....	110 000	50 000	165 000	270 000	350 000	610 000
Sahel .....	70 000	20 000	92 000	170 000	180 000	700 000
Tirs I .....	165 000	45 000	134 000	226 000	545 000	935 000
Tirs II .....	122 000	60 000	220 000	340 000	600 000	1 200 000
Od Saïd .....	120 000	48 000	160 000	250 000	360 000	820 000
Settat .....	137 000	58 000	173 000	300 000	400 000	1 000 000
Mzab .....	145 000	60 000	200 000	280 000	390 000	1 110 000
A'chach .....	115 000	49 000	155 000	260 000	390 000	638 000
Chaouïa .....	120 000	47 000	154 000	280 000	380 000	1 120 000

(1) En millions de francs marocains 1956

TABLEAU XXV

Zone	Revenu brut à l'hectare cultivé (1)	Somme disponible à l'hectare cultivé (1)	Somme disponible par bénéficiaire (moyenne) (1)
Zenata .....	72 000	38 000	175 000
Ziyaïda .....	25 000	16 000	70 000
Mdakra .....	35 000	23 000	110 000
Sahel .....	36 000	16 000	70 000
Tirs I .....	31 000	18 000	165 000
Tirs II .....	42 000	29 000	122 000
Od Saïd .....	32 000	20 000	120 000
Settat .....	34 000	21 000	137 000
Mzab .....	40 000	24 000	145 000
A'chach .....	35 000	21 000	115 000
Chaouïa .....	35 000	21 000	120 000

(1) En francs marocains 1956.

Le recensement de la population effectué en 1958 par la section administrative du Secrétariat général de la Province de Casablanca s'efforce d'évaluer le nombre d'adultes et d'enfants qui vivaient à cette date sur le territoire de la province, en dehors des agglomérations de plus de 5 000 habitants. D'après les comparaisons que nous avons pu faire avec les

chiffres obtenus dans les douars au cours de nos enquêtes, nous pensons que l'évaluation du nombre d'adultes est exacte. D'autre part, le nombre d'adultes par exploitation semble supérieur à 2 (un homme + une femme) car les vieillards des deux sexes sont souvent à la charge de l'exploitant. Si donc nous supposons que le nombre d'adultes est de 2,5 par propriété, nous obtiendrons, en multipliant le nombre de propriétaires par 2,5, le nombre d'adultes vivant sur ces propriétés. La différence représenterait le nombre d'adultes hommes et femmes susceptibles de travailler comme métayers, salariés et artisans. Dans ces adultes, nous supposons que les femmes représentent le tiers. En calculant par zone géographique le nombre d'adultes pouvant vivre sur les exploitations et en évaluant ensuite le nombre d'adultes susceptibles d'être employés à raison de 120 000 FM par an, grâce aux salaires distribués par les propriétaires marocains, nous pouvons essayer d'évaluer la main-d'œuvre adulte âgée de plus de 21 ans employée ou vivant du travail de la terre (propriétaires, métayers, ouvriers, artisans). Puis nous pouvons en déduire si les salaires distribués par les propriétaires étrangers suffisent à occuper le reliquat de main-d'œuvre. Cette manière d'aborder le problème est particulièrement optimiste.

1° Elle ne tient pas compte du travail — ou du chômage — des femmes qui, dans le système de culture traditionnel, jouent un grand rôle pour les moissons, l'entretien des cultures, les soins du bétail, etc...

2° Elle ne tient pas compte des adolescents de 16 à 21 ans qui, en fait, travaillent. On peut ce-

pendant admettre que cette omission compense en partie le nombre de vieillards qui ne travaillent plus et qui sont décomptés avec les adultes de plus de 21 ans.

3° Elle ne tient pas compte des adultes qui résident dans les petits centres urbains de l'intérieur et qui, aux époques des travaux agricoles, cherchent à se faire engager.

L'importance des salaires redistribués par les Marocains et par les étrangers occupés aux cultures maraîchères explique le nombre élevé de Marocains adultes non propriétaires : 68 % qui résident sur le territoire de la tribu.

Les Ziyaïda-s (zone II) sont en queue dans presque tous les domaines : revenu brut et somme disponible à l'hectare. La colonisation par des agriculteurs étrangers n'a pas eu pour conséquence, comme dans les Zenata-s, une transformation profonde de l'agriculture marocaine. La coexistence des deux systèmes de culture s'est traduite pour les Marocains par une paupérisation accentuée. Les meilleures terres étant occupées par les étrangers, le système de déplacement saisonnier sur les deux rives des oueds désorganisés, les agriculteurs marocains ont cultivé des terres dont la vocation forestière ne fait pas de doute. L'érosion des sols n'a cessé de restreindre les superficies utilisables, tandis que les rendements, déjà particulièrement faibles, diminuaient comme dans tout le reste du pays.

Les Mdakra-s de la forêt (zone III) ne jouissent guère d'une meilleure situation. Leur terroir est accidenté et occupé pour un tiers par la forêt. Uour lutter contre l'érosion, le pacage sous les arbres a été strictement réglementé. Les terres mises en culture récemment donnent de meilleurs rendements, surtout sur les Tir-s (20 % de la surface). Les étrangers n'ont

pratiquement pas pénétré chez ces farouches combattants. La répartition du revenu par bénéficiaire est meilleure que chez les Ziyaïda-s, malgré la pauvreté du pays.

Dans le Sahel (zone IV), les cultures maraîchères, l'élevage des bovins, la mécanisation des grandes exploitations marocaines ont accru sensiblement le rendement brut et la somme disponible à l'hectare, malgré la pauvreté des terres. La somme disponible par bénéficiaire n'en reste pas moins faible, le nombre total de propriétaires étant élevé, surtout en dessous de 5 ha.

La richesse des Tirs-s (zone V) semble avoir décliné depuis le début du Protectorat. Traditionnellement convoitée, densément occupée dès avant l'arrivée des Français, la zone des Tirs-s des Oulad-Hariz-s et des Oulad-Ziane-s ne justifie plus entièrement sa réputation. Les terres cultivées sans jachère et sans engrais se sont épuisées. Le blé dur, culture traditionnelle du petit fellah, a ici un rendement inférieur à celui du reste du pays des Chaouia-s. Seules les cultures qui jouissent d'apports d'engrais, le blé tendre des grandes exploitations, le lin dont les semences sont toujours distribuées avec des engrais, fournissent de bons rendements (cf. tableau XXVI). L'orge, céréale peu exigeante, reste d'un bon rapport. La grande propriété marocaine et étrangère dans les Oulad-Ziane-s, la réputation des Tirs-s, explique la présence d'une main-d'œuvre flottante importante, constituée pour une part de gens venant d'autres tribus (Doukkala-Mzab).

Formée aussi de Tirs-s, la zone immédiatement contiguë à l'est (Tirs II), est restée plus fertile probablement parce que sa mise en valeur plus récente a été de surcroît moins intensive. Les petits propriétaires majoritaires obtiennent encore d'excellents rende-

TABLEAU XXVI

(en quintaux)

Zone	Rendement à l'hectare (1956)								
	Blé dur	Blé tendre	Orge	Lin	Coriandre	Petits-pois	Maïs	Fèves	Pois chiches
Zenata .....	8	5,2	6,8				4		
Ziyaïda .....	8,25	4,8	6,9	3			5,8	5	
Mdakra .....	10,4	5,2	14	5			9,7		1
Sahel .....	10	7	14	4,3	1	9	9,5		
Tirs I .....	8,7	9	13,5	17		2,9	7,3		
Tirs II .....	10,8	4,3	25	5,2	5		9,5	5	3
Oued Saïd .....	10,5	3,4	10	2,6	3,4		7,8		
Settat .....	11	5,9	10	2,3	3,6	6,6	8,3		
Mzab .....	10,5	7	13			11	6,5		6
A'chach .....	10,5	16	9,7	5			7	1,5	7

ments en blé dur, orge et lin. Le revenu brut et la somme disponible à l'hectare y sont particulièrement élevés et viennent tout de suite après les Zenata-s. Une meilleure pluviométrie, 360-370 mm contre 300 mm dans la partie Sud de la zone précédente n'est probablement pas étrangère aux meilleurs rendements. La somme disponible par bénéficiaire est pourtant moins élevée dans le Tirs-s ; le nombre de

propriétaires à l'hectare est beaucoup plus important chez les Mdakra-s (Tirs I) que chez leurs voisins Oulad-Hariz-s et Oulad-Ziane-s.

Sur le Plateau grâce à l'élevage et aux rendements améliorés par des centres de travaux, le revenu brut et la somme disponible à l'hectare sont supérieurs à la moyenne. Mais l'importance de la petite

TABLEAU XXVII

Zone	Population totale	Adultes	Nombre de propriétaires	Adultes restants (e)	Hommes disponibles (e)	Salaires distribués par les Marocains (e) Millions F.M. 1956
Zenata .....	29 909	14 639	1 913	10 000	7 500	54,4
Ziyaïda .....	26 033	13 633	4 940	1 300	650	49,4
Mdakra .....	14 692	7 550	4 338	—	—	64,5
Sahel .....	37 199	27 818	13 416	—	—	203,9
Tirs I .....	81 254	39 000	9 444	10 000	7 500	216
Tirs II .....	18 318	9 350	6 046	—	—	52,5
Od Saïd .....	38 559	20 896	10 476	—	—	196,5
Settat .....	67 256	36 994	16 076	—	—	277,6
Mzab .....	85 735	40 340	9 500	13 000	9 750	182,1
A'chach .....	35 880	18 039	10 600	—	—	156,1
Chaouïa .....	434 835	228 259	86 949	34 300	25 400	2 001

TABLEAU XXVII (suite)

Zone	Hommes disponibles employés par les marocains (e)	Hommes disponibles non employés par les Marocains dans leur zone agricole (e)	Hommes disponibles non employés par les Marocains dans l'ensemble des tribus	Salaires distribués par les agriculteurs étrangers (e) Millions F.M. 1956	Hommes disponibles employés par les étrangers (e)	Chômeurs	
						complets dans l'ensemble des tribus (e)	partiels dans l'ensemble des tribus (revenu 60000 F.M. par an)
Zenata .....	450	7 050					—
Ziyaïda .....	410	240					2 849
Mdakra .....	540	—					2 900
Sahel .....	1 700	—					8 700
Tirs I .....	1 800	8 200					5 573
Tirs II .....	450	—					4 515
Od Saïd .....	1 650	—					6 452
Settat .....	2 300	—					10 222
Mzab .....	1 500	8 250					6 035
A'chach .....	1 300	—					6 700
Chaouïa .....	12 000		13 400	548	4 500	8 900	53 951

propriété et le grand nombre de fellah-s abaissent sensiblement la somme disponible par bénéficiaire, qui reste cependant dans la bonne moyenne pour les tribus de Settat et les Mzab-s. L'autre tribu traditionnellement renommée avec les Oulad-Hariz-s pour sa richesse, les Oulad-Saïd-s, semble avoir subi le même appauvrissement. 30 % de la population adulte ne trouve pas d'emploi et joue, par rapport aux autres tribus, un rôle de réservoir de main-d'œuvre.

Les besoins de main-d'œuvre des Marocains sont largement couverts : sur les 25 400 hommes adultes sans terre, 12 000 sont employés par les exploitants Marocains à raison de 120 000 FM par an. Des 13 500 restants, 4 500 reçoivent du travail des propriétaires étrangers. Dans cette hypothèse, 8 900

hommes ne pourraient trouver du travail de manière permanente dans l'agriculture (cf. tableau XXVII).

Une vérification rapide de nos hypothèses peut être tentée. Si nous admettons que chaque ménage de propriétaire compte 4,5 individus en moyenne, la population totale ayant accès à la propriété serait de :

$87\ 000 \times 4,5 = 391\ 500$  personnes,  
Les hommes adultes non propriétaires n'étant pas toujours mariés, ils représenteraient :

$34\ 000 \times 1,3 = 44\ 590$  personnes  
Total = 436 090 personnes.

Or, d'après le recensement de 1958, la population rurale totale est, dans les tribus Chaouïa-s, de 434 835 individus.

## CHAPITRE VII

### ESSAI SUR LES STRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES TRIBUS CHAOUÏA-S

Nous évaluons la population ayant accès directement ou indirectement à la propriété dans les tribus Chaouïa-s en 1958 à 391 000 personnes, soit 90 % sur un total de 434 835 (hommes, femmes, enfants, vieillards). Sur l'ensemble des propriétaires, 63,5 % possèdent moins de 5 ha de terres cultivables qui leur assurent un revenu annuel inférieur à 120 000 FM. En d'autres termes, **55 % des hommes en âge de travailler n'arrivent pas à nourrir, par le travail sur les terres qu'ils possèdent, plus de la moitié (57 %) de la population totale des tribus Chaouïa-s.** Les maraîchers des Zenata-s (1,5 % de la population totale) sont relativement favorisés avec 100 000 FM par an, c'est-à-dire presque le minimum vital. Le reste, des céréaliculteurs-éleveurs, essaie de survivre avec un revenu qui oscille autour de 50 000 FM par an, entre 35 000 et 60 000 FM. Ces fellah-s habitent les innombrables huttes de branchages (nouala-s, qabouça-s), tentes faites de haillons ou cabanes en bidon qui parsèment le pays. Pour la plupart, ils n'ont pas d'attelage. Ils louent aux propriétaires plus fortunés de leur famille la bête dont ils ont besoin pour doubler la vache efflanquée qu'ils possèdent et l'atteler à l'araire traditionnelle. Fidèles au blé dur, à l'orge et au maïs, ils ne respectent plus la jachère. Dans les zones les plus anciennement cultivées, les terres même réputées riches comme les « Tirs-s » s'épuisent. Employer des engrais ? Faute d'argent, ils ne le font que si la coopérative leur en impose avec les semences de lin qu'elle leur vend. Sinon, le fumier de quelques moutons de la tribu méridionale des Beni-Meskine-s, de passage dans le douar, est le seul apport pour fertiliser ces terres. Si un fellah a la chance de posséder un peu de terre dans le lit d'un oued, ou si, près de Casablanca, il peut arroser son champ avec l'eau d'un puits, il jardine des légumes. Bien rare est celui qui arrive à

augmenter ainsi suffisamment ses revenus pour nourrir sa famille. Tous essaient donc de « faire des journées » sur les terres des paysans plus riches ou sur celles des agriculteurs étrangers. Mais la concurrence de ceux qui n'ont pas de terre et qui viennent parfois d'autres tribus (Doukkala, Mzab) se fait sentir durement. Alors il ne reste plus que la « combine », cette ingéniosité de la misère aux incroyables solutions : le « commerce » sous toutes ses formes, depuis le marchand de cous-cous cuit sur les marchés, orgueilleux « restaurateur », jusqu'aux marchands de champignons, d'œufs ou de fleurs, postés sur le bord des routes du dimanche et pourchassés par les gendarmes parce que les voitures qu'ils arrêtent créent des encombrements. Quel est le montant de ces revenus irréguliers et mal assurés ? Aucune enquête ne permet de l'estimer. Il n'est probablement pas suffisant si l'on en juge par l'importance de l'émigration vers Casablanca, où 50 % de la population semble originaire des Chaouïa-s. C'est en effet la seule solution qu'il reste lorsque la sécheresse, une mauvaise répartition des pluies dans l'année, une maladie obligent le fellah à chercher à tout prix en dehors du travail de la terre de quoi nourrir sa famille. Il vend un morceau de son champ et, avec cet argent, il part s'installer dans ces bidonvilles qui entourent maintenant non seulement Casablanca, mais tous les petits centres de l'intérieur. Le plus longtemps possible, il garde sa terre qu'il loue, s'il le peut, à un propriétaire plus fortuné ; parfois revient malade et sans le sou, vend ce qu'il reste de son champ et va grossir le nombre des sans-terre dont la ville ne veut pas. Quand l'année est bonne, son voisin possesseur de 6 à 10 ha mange à sa faim ; avec 154 000 FM par an, il vit. Dans certaines tribus particulièrement pauvres, il n'est guère plus favorisé que les plus miséreux (Ziyaïda, Sahel). Mais si la récolte n'est pas trop mauvaise, il arrive à nourrir

sa famille. Son champ encore trop petit lui laisse des loisirs forcés et, comme ses voisins, il « fait des journées » quand il peut. Son ingéniosité à tirer parti de la moindre source de revenu n'est pas moins fertile en solutions inattendues. Le sort des métayers et des ouvriers agricoles est loin d'être différent ; avec leurs familles, ils forment 10 % de la population totale et 28 % des hommes en âge de travailler. Bon an, mal an, ils reçoivent leurs 120 000 FM que les propriétaires marocains ou étrangers sont obligés de leur verser sous peine de les voir partir au bidonville. Ils constituent une fraction de la population particulièrement instable, pour laquelle la campagne des Chaouïa-s n'est souvent qu'un relais vers Casablanca. Malgré son titre de « MA'LLEM », d'homme débrouillard et compétent, l'artisan n'est pas dans une situation plus enviable : qu'il soit « ma'llem » d'un métier traditionnel, fabriquant d'araire, forgeron, bourrelier ou « technicien » d'un métier introduit par la mécanisation, mécanicien, forgeron nouvelle manière, son niveau de vie ne dépasse guère 120 000 — 200 000 FM par an.

L'obsédante préoccupation de la nourriture n'est vraiment surmontée que par les possesseurs d'au moins une « Zouja » traditionnelle, 10 à 15 ha ; ils sont assurés, sauf lors d'une catastrophe comme celle de 1945, d'un revenu moyen de l'ordre de 280 000 FM par an : 135 000 FM dans les tribus les plus pauvres, 340 000 FM chez les plus riches. Ces propriétaires cultivent bien souvent encore avec l'attelage et l'aire traditionnels, parfois avec l'aide d'un métayer. Une paire de bœufs, une vache quelques moutons complètent leur fortune. Se situant juste à la limite de la rentabilité dans le système traditionnel de culture, ils font des efforts désespérés pour conserver les quelques champs qu'ils possèdent et pour les transmettre intacts à leur fils aîné. Cela va même, dans certaines familles, jusqu'à entraîner le célibat forcé des autres enfants, pour garder le domaine dans l'indivision. Malgré tout, un lent effritement se produit sous la pression de l'usurier, à laquelle il est fort difficile d'échapper. En une ou deux générations, cet effritement conduit à la chute brutale et irrévocable dans la catégorie des affamés.

On trouve également dans cette catégorie un certain nombre de nouveaux propriétaires, revenus enrichis de la ville où ils avaient émigré depuis bien longtemps. Avec une grande patience ils se constituent un domaine qu'ils confient à un métayer, dès qu'ils arrivent à posséder 10 — 15 ha. « Parvenus », considérés avec amusement et jalousie par les paysans plus riches, ils confèrent à la classe moyenne des paysans de 10 à 20 ha une étonnante stabilité statistique en compensant les défections au fur et à mesure qu'elles se produisent : 10 % des propriétaires, 10 % des adultes et un peu moins de 10 % de la population totale.

Les paysans riches n'apparaissent qu'au-dessus de 20 ha. Possesseurs de deux ou plusieurs « Zouja-s », ils ne travaillent pas eux-mêmes leurs terres. Leur revenu est en moyenne 8 à 9 fois celui des plus pau-

vres : 380 000 FM contre 47 500 FM par an. Dans certaines tribus, ils arrivent à atteindre 500 000 ou 600 000 FM par an. Volontiers diserts, hospitaliers, ils aiment à se reposer des fatigues de la surveillance de leurs métayers en recevant amis et étrangers, auxquels ils offrent un repas traditionnel, succulent et interminable, préparé par leurs deux ou trois femmes. La baisse de rendements, l'érosion des terres, le renchérissement de la main-d'œuvre les inquiètent. Ils cherchent prudemment à se moderniser. Ils commencent par faire labourer leurs terres par les tracteurs du centre de travaux le plus proche, achètent des engrais et des semences sélectionnées puis finissent par se procurer un tracteur d'occasion au comptant ou neuf grâce à un prêt. Bientôt, ils sont déçus : la mécanisation rétablit bien les rendements à leur niveau antérieur, mais elle augmente sensiblement les frais de production. Ils ne tardent pas à devenir des débiteurs qui se proclament insolvable et qui, en fait, voient leurs revenus diminuer s'ils s'acquittent de leurs dettes. Sont-ils 4 500, 13 500 ou 27 500 ? Les erreurs sont maxima sur cette catégorie de propriétaires, toujours soucieux de se faire passer pour moins riches qu'ils ne sont et qui laissent longtemps au nom de leur cousin mort le terrain dont ils ont hérité. Ce qui paraît plus que probable, c'est que leur nombre augmente sans arrêt. Le féodal possesseur de 1000 ou 1 500 ha se fait rare chez les Chaouïa-s. Malgré l'acharnement à reconstituer le patrimoine gentilice, les héritiers du vieux Caïd ou du Consul de l'ère du Protectorat ne parviennent pas à maintenir l'intégrité du domaine. Les rivalités qui opposent les nombreux fils de l'ancêtre prolifique aux innombrables femmes, aboutissent le plus souvent d'ailleurs, après procès, au partage des terres suivant des règles qui n'ont que des rapports lointains avec le « Chraa » (droit musulman). Les fils deviennent ainsi des gros propriétaires. Leur expérience des affaires publiques en fait souvent des absentéistes, qui se livrent volontiers au commerce et à la spéculation à Casablanca. Les adolescents de la génération actuelle ne viennent plus « au Bled » que pour les vacances scolaires : parfois même, nantis de bourses, ils partent faire des études universitaires à Rabat ou à l'étranger.

Le nombre de ces propriétaires est de 1 147, soit 1,5 à 2 % du total des propriétaires. Ils possèdent environ 20 % des terres et leur revenu est de l'ordre du million de FM par an : un peu moindre dans les tribus pauvres, un peu plus élevé chez les plus riches. Presque tous ont équipé leur domaine en tracteurs, moissonneuses-batteuses et engins tractés. Ceux qui exploitent plus de 100 ha ont amélioré ainsi leur revenu. Les autres remboursent mal les prêts qui leur ont été consentis. Pratiquement ; ce sont les seuls à respecter la jachère et à employer des engrais ; leurs rendements sont supérieurs à la moyenne, sauf pour le blé dur et le maïs qui sont l'objet des soins assidus du petit propriétaire. Dans l'ensemble, leurs cultures diffèrent peu de celles des autres exploitants.

Quelques nouveaux venus, acquéreurs de grands domaines saisis ou de domaines étrangers, les « co-

lons marocains » se différencient nettement des gros propriétaires traditionnels. Peu nombreux, ils sont pratiquement assimilés aux colons étrangers : comme eux, ils se spécialisent dans les cultures d'exportation : cultures maraîchères, blé tendre, agrumes, ou dans l'élevage intensif du gros bétail à viande et à lait pour la consommation urbaine.

Les propriétaires étrangers représentent, quant à eux, moins de 1 % de la population. Au total, un millier de propriétaires dont 500 possèdent 94 % des terres possédées par les étrangers. Une place à part doit être faite aux grandes sociétés de viticulture et d'arboriculture (Ziyaïda-Zenata), de céréaliculture et d'élevage, qui font cultiver 20 % de la surface « étrangère ». Surmécanisées, elles pratiquent largement la jachère. Sur la moitié ou le tiers du domaine, elles se livrent à des spéculations intensives. Des gérants sont à leur direction et un nombre relativement important d'ouvriers y est employé. Malgré leur faible rendement brut à l'hectare, leurs bénéfices sont assez importants. Le rendement obtenu par les gros propriétaires étrangers résidents est meilleur. Orgueilleusement montrées, intelligemment dirigées, grâce aux conseils de techniciens, leurs terres tranchent par leur bel ordonnancement, la propreté des champs et les longues lignes d'arbres qui coupent l'horizon de la plaine. Leur revenu brut est de deux ou trois dizaines de millions par an. Certains d'entre eux se livrent à des expériences agronomiques intéressantes, introduisent de nouvelles races d'animaux. Depuis l'indépendance, quelques-uns ont quitté leur exploitation et y ont installé un gérant marocain. Ils achètent avec leurs bénéfices, des propriétés en Europe. Le domaine n'est plus aussi bien entretenu et surtout la jachère est abondante ; le blé succède au blé, les frais généraux et avec eux les engrais sont réduits au minimum. Une nouvelle forme d'« agriculture minière » s'installe.

Alors que ces deux premières catégories d'agriculteurs étrangers sont installés sur les meilleures terres du pays, les propriétaires « moyens », possesseurs de 50 à 300 ha, sont assez souvent installés sur des terres médiocres : ce sont des anciens terrains de parcours des tribus qui ont été vendus en lotissement par les autorités du Protectorat. L'exploitant est toujours résident et l'absentéisme sévit peu. Céréaliculteur, il se livre à l'élevage extensif du mouton sur les plus mauvaises terres qu'il possède. Son revenu est tout à fait comparable à celui des gros propriétaires marocains.

Près de Casablanca, des petits propriétaires étrangers (20 %) s'essaient à toutes les spéculations sur leurs 20 à 50 ha. Leurs entreprises seraient difficilement rentables sans l'élevage des porcs ou des vaches laitières dont les produits sont écoulés dans l'agglomération. Leurs revenus sont encore dans la

bonne moyenne, mais nettement inférieurs à ceux des gros propriétaires. 2,5 % de la surface « étrangère » revient enfin aux maraîchers, c'est-à-dire aux 30 % des propriétaires étrangers. A la différence des autres propriétaires, ce ne sont pas des Français en majorité, mais des Espagnols, des Italiens ou des Français naturalisés depuis peu. Leurs exploitations sont minuscules mais ont un rendement brut à l'hectare très élevé. Toujours à l'affût des spéculations, les plus rentables, ils se spécialisent dans les cultures irriguées. Pendant vingt ans et malgré les avertissements des spécialistes, ils ont pompé sans discernement la petite nappe phréatique du Sahel pour faire des primeurs dans l'« Oulja » ; immédiatement derrière le cordon de dunes littorales. L'eau douce de la nappe, probablement remplacée par l'eau de mer, s'est salée peu à peu pour devenir enfin impropre à l'irrigation. Qu'à cela ne tienne ! Avec les bénéfices réalisés chez les Zenata-s, les « primeuristes » ont acheté des terres plus au Sud, chez les Mediouna-s, les Oulad-Ziane-s et même en dehors des tribus Chaouïa-s jusqu'à El-Jadida (Mazagan) et Oualidia. Ainsi, peu à peu, ils stérilisent une bande de terre de plusieurs centaines de mètres de profondeur le long de la mer.

En l'absence d'études économiques sur les exploitations maraîchères et primeuristes, il est impossible de faire le partage entre le maraîcher aux revenus bas, résident sur place, et le primeuriste qui vient plusieurs fois par semaine de Casablanca au volant de sa voiture pour surveiller ses ouvriers. Pittoresques figures que ces hommes et ces femmes expansifs au parler intermédiaire, mélange étonnant d'arabe, d'espagnol, d'italien et de français, prompts à la sympathie comme au ressentiment. Peut-être une étude des lieux de résidence permettrait-elle de classer les maraîchers étrangers, de séparer les plus pauvres, difficilement distinguables des fellah-s quand ils travaillent aux champs, des primeuristes riches à millions toujours à se plaindre des pluies insuffisantes, des cours qui s'effondrent ou des menaces de grève des dockers.

Tous ont des émules parmi les Marocains. Depuis le commerçant-propriétaire qui, en tournée dans le Sahel au moment de la maturation de la récolte, achète sur pied à bas prix, jusqu'au fellah misérable qui, poussé par la faim, fait appel à ses services (9). Tous vivent de plus en plus intégrés au marché casablancais et même international dont ils reçoivent leurs revenus, les autres pour survivre. La moitié au moins des Chaouïa-s rejoindrait d'ailleurs probablement Casablanca si, d'aventure, un « boum » économique drainait à nouveau des paysans venus de tout le Maroc dans les chantiers et usines de l'agglomération.

(9) C'est dans le but de mettre fin à ces pratiques qu'une Coopérative de maraîchers marocains a été créée dans les Zenata-s.

## CONCLUSION

Ce qui frappe dans l'état actuel de l'économie agricole des tribus Chaouïa-s, c'est le contraste existant entre la transformation globale et la permanence individuelle. La production traditionnelle dans son ensemble a été bousculée, pénétrée, réajustée par les mécanismes d'un marché en situation coloniale, sollicitée par le ravitaillement d'une ville, Casablanca, dont la clientèle n'a pas les goûts et les habitudes alimentaires des Marocains.

Aux céréales et à l'élevage ovin se sont ajoutées des cultures industrielles (lin), maraîchères, arbustives et l'élevage bovin pour le lait et la viande. L'histoire des tribus Chaouïa-s pendant la période du Protectorat nous apprendrait l'âpre concurrence à laquelle les agriculteurs étrangers se sont heurtés de la part des fellah-s, attirés par les hauts prix relatifs de certains produits comme le blé tendre. Au début, pour les agriculteurs marocains, il s'agissait de trouver l'argent liquide nécessaire pour payer les impôts. L'essentiel de la production était encore destiné à satisfaire les besoins domestiques. Puis, les mieux dotés en terres, sollicités par l'offre de certains produits d'importation (thé, sucre, objets manufacturés) se lancèrent à la suite des propriétaires étrangers dans les spéculations agricoles. Le petit fellah, lui, reste fidèle au blé dur, à l'orge, au maïs et aux moutons.

Après la deuxième guerre mondiale, l'irruption des organismes coopératifs marocains et des centres de travaux font de la possession du numéraire une impérieuse nécessité pour qui veut recourir à leurs services. Tous les fellah-s cherchent une culture dont les produits soient d'un bon placement sur le marché casablancais ou sur le marché d'exportation. Blé tendre pour les gros propriétaires mécanisés, lin pour tous dans les Tirs-s, cultures maraîchères et élevage bovin pour les petits fellah-s, primeurs pour les commerçants propriétaires du Sahel, semblent être les produits qui répondent à cette nécessité.

Mais, si presque tout le monde est touché, combien sont effectivement transformés même parmi les plus « évolués », ? Une minorité seulement de petits fellah-s peut se faire maraîcher ; les autres restent des céréaliculteurs-éleveurs. De temps à autre, ils s'essaient à une culture industrielle, le lin surtout, qu'ils sèment,

labourent et récoltent avec ces mêmes instruments archaïques qu'ils utilisent habituellement pour les céréales. La différence avec un Avant dont ils ont entendu parler avec nostalgie, est dans ce qu'ils sèment et non dans la manière dont ils sèment. Les transformations ne sont pas pour eux mais pour les autres, pour les gros propriétaires voisins, qui s'essouffent à suivre les propriétaires étrangers dans leurs cultures, qui licencient leurs Khammès et achètent des tracteurs dans l'espoir fallacieux de s'enrichir encore plus. Et combien sont-ils : un millier sur quatre-vingt-sept mille ! Encore y aurait-il beaucoup à dire sur la mentalité de ces « agriculteurs de pointe » si proches encore du patriarche possesseur de troupeaux et qui ne prend pas la peine d'en décompter les têtes. L'un d'entre eux ne nous confiait-il pas, avec un grand sérieux, que son idéal de vie était de ne rien faire ? (10).

Au premier décrochement du global par rapport à l'individuel s'ajoute donc un second, dans l'individu même, entre l'économique et sa motivation. En outre, chaque exploitant est également le siège d'une distorsion encore plus dramatique pour être le plus souvent inconsciente. En effet, le moins « modernisé » des petits exploitants traditionnels subit une mue tout aussi importante que celle du gros propriétaire marocain. La recherche d'une subsistance n'est plus l'unique préoccupation du premier, même si elle reste une impérieuse nécessité ; les préoccupations monétaires qui assaillent le petit fellah tendent à faire de lui un « artisan agricole » (11) qui spéculé sur les prix estimés des différentes denrées produites par son exploitation. Il vend les unes, consomme les autres. Le gros propriétaire aspire, quant à lui, au plus grand gain monétaire possible : d'agriculteur traditionnel, il tend donc à devenir capitaliste agricole. Tous sont dans une situation intermédiaire qui varie selon les années et s'accompagne de reculs ou d'avancées vers un type de gestion ou vers l'autre. Le poids des permanences reste donc encore très lourd chez les Chaouïa-s (12) et nous pouvons nous demander si la cause principale n'en est pas à chercher dans ce que les transformations sont venues de l'extérieur sous la contrainte des nécessités du marché ou imposées par le haut à la suite d'ambitieux projets (13). Si le Maroc veut réellement transformer ses campagnes, le moment est venu pour lui de donner la parole à ses fellah-s (14) et de les écouter avant de les conseiller. Nous ne serions pas alors étonnés outre mesure s'ils posaient les problèmes en termes de transformation des structures.

G. NICOLAS

(10) On peut évidemment penser que cette aspiration est universelle, il n'en reste pas moins que dans une société industrielle elle prend la forme d'un mythe projeté dans l'avenir tandis qu'au Maghreb elle se réfère à un âge encore présent à la mémoire collective...

(11) Pour reprendre la terminologie de Malassis (Economie des exploitations agricoles - Conclusion) inspirée par celle de François Perroux.

(12) Nous n'en voulons pour preuve que le maintien du khammès dans les exploitations, dès qu'elles en offrent la possibilité monétaire. Ne s'agit-il pas ici d'une survivance d'une mentalité de pasteur dans une société agricole ?

(13) Voir à ce sujet : Marthelot, Histoire et réalité de la modernisation du monde rural au Maroc, Tiers Monde, t. II, n° 6, avril-juin 1961, pp. 137-169.

(14) Et pas seulement à l'aristocratie traditionnelle.

TABLEAU 1

	T o t a u x		Propriétaires marocains possédant de ...									
	Nombre de Propriétaires	Surface possédée en ha	0—5 ha		5,1—10 ha		10,1—20 ha		20,1—50 ha		Somme disponible	
			N	S	N	S	N	S	N	S	N	S
<b>Douar : M'Harga</b>												
Fraction : Soualem lirs												
Tribu : Od Ziane												
Recensement 1955-56 .....	119	1 365	51	104,65	25	166,75	24	330,5	17	568,4	2	194,7
Chiffres rectifiés après enquête.	116	1 409,9	62	172,85	12	93,85	22	300	18	648,5	2	194,7
<b>Douar : Od Bou-Azza</b>												
Fraction : Riyah												
Tribu : Od Hariz												
Recensement 1958 .....	76	522,5	46	104,5	13	398	11	143,6	6	126,1	1	58,5
Chiffres rectifiés après enquête.	90	1 196,7	43	95,5	15	112,05	14	178,05	9	259	9	552,1
<b>Douar : M'Khalif</b>												
Fraction : Od Ai'ssa												
Tribu : Mzoura (Od Saïd)												
Recensement 1958 .....	68	388	42	99,7	13	90,1	12	164	1	34,2	—	—
Chiffres rectifiés après enquête.	70	387,45	43	95,95	14	100,6	9	118,55	3	72,35	—	—
<b>Douar : Kerkour</b>												
Fraction : Od Zeïd												
Tribu : Melli'a (Mdakra)												
Recensement 1958 .....	49	363,9	25	67,2	16	111,2	4	52,3	3	76,4	1	59,8
Chiffres rectifiés après enquête.	49	365,7	25	68,7	16	109,1	4	52,3	3	75,8	1	59,8
<b>Douar : Od Ben-Assin</b>												
Fraction : Moulaine l'Outah												
Tribu : Ziyaïda												
Recensement 1958 .....	44	263,8	31	55,7	2	14	7	91,2	4	102,9	—	—
Chiffres rectifiés après enquête.	54	253	38	68,1	6	41	10	143,9	—	—	—	—

TABLEAU 2

	Totaux		Propriétaires marocains possédant de ...									
	Nombre de propriétaires	Surface possédée en ha	0—5 ha		5,1—10 ha		10,1—20 ha		20,1—50 ha		N	S
			N	S	N	S	N	S	N	S		
<b>M'Harga</b>												
Erreurs absolues par rapport à la surface recensée	-3	+44,9	+11	+68,2	-13	-62,9	-2	-30,5	+1	+79,9	—	—
Pourcentages ..	-2,5%	+3,3%	+22%	+65%	-50%	-38%	-10%	-9%	+10%	+14%	—	—
<b>M'Khalif</b>												
Erreurs absolues	+2	-0,55	+1	-4,25	+1	+9,5	-3	-45	+4	+38,15		
Pourcentages ..	+2,5%	—	+2,4%	-4%	+10%	+10%	-25%	-28%	+220%	+110%		
<b>Kerkour</b>												
Erreurs absolues	—	+1,6	—	+1,5	—	-2,1	—	—	—	—	—	—
Pourcentages ..	—	+2,2%	—	+4,5%	—	-2%	—	—	—	—	—	—
<b>Od Ben-Assin</b>												
Erreurs absolues	+10	-10,8	+7	+12,4	+4	+27	+3	+52,7	-4	-102,9		
Pourcentages ..	+22%	-4%	+22%	+45%	+200%	+200%	+40%	+58%	-100%	-100%		

Les résultats se lisent : La surface totale des M'harga est égale à la surface recensée + 44,9 ha, soit : Surface réelle = 100 % de la surface recensée + 3,3 % de la surface recensée, ect...

TABLEAU 3

	Totaux		Propriétaires possédant de ... (Marocains)									
	Nombre de propriétaires	Surface possédée en ha	0—5 ha		5,1—10 ha		10,1—20 ha		20,1—50 ha		50,1 ha et plus	
			N	S	N	S	N	S	N	S	N	S
<b>M'Harga</b>	116	1 409,9	62	172,85	12	93,85	22	300	18	648,5	2	194,7
Non résidants..	31	297,6	17	37,3	5	35,7	3	43	6	181,6	—	—
Résidants ....	85	1 112,3	45	135,55	7	58,15	19	257	12	466,9	2	194,7
<b>Od Bou-Azza</b>	90	1 196,7	43	95,5	15	112,05	14	178,05	9	259	9	352,1
Non résidants..	30	220,4	17	29,4	8	57,95	2	26,3	2	48,25	1	58,5
Résidants ....	60	976,3	26	66,1	7	54,1	8	151,75	7	210,75	8	493,6
<b>M'Khalif</b>	70	387,45	43	95,95	14	100,6	9	118,55	3	72,35	—	—
Non résidants..	34	166,15	24	46,8	4	30,6	3	36,7	2	52,05	—	—
Résidants ....	36	221,3	19	49,15	10	70	6	81,85	1	20,3	—	—

TABLEAU 4

	Totaux		Exploitants marocains de...									
	Nombre de propriétaires	Surface exploitée en ha	0—5 ha		5,1—10 ha		10,1—20 ha		20,1—50 ha		50,1 ha et plus	
			N	S	N	S	N	S	N	S	N	S
<b>M'Harga</b>	90	1 449,15	28	58,7	17	125,25	26	360,2	14	524,7	5	390,3
Non résidents..	14	82,45	7	18,35	4	26,3	3	37,8	—	—	—	—
Résidents . . . .	76	1 366,7	21	40,35	13	98,95	23	312,4	14	524,7	5	390,3
<b>Od Bou-Azza</b>	73	1 198,55	33	89,05	12	88,7	12	165,75	9	292,7	7	562,35
Non résidents..	22	199,45	12	29,7	6	46,7	1	16,3	2	48,25	1	58,5
Résidents . . . .	51	999,1	21	59,35	6	42	11	149,45	7	244,45	6	503,85
<b>M'Khalif</b>	55	378,57	28	48,97	13	95,1	11	144,85	3	89,65	—	—
Non résidents..	26	164,1	16	33,5	4	30,6	4	47,95	2	52,05	—	—
Résidents . . . .	29	214,47	12	15,47	9	64,5	7	96,9	1	37,6	—	—

TABLEAU 6

	Somme disponible (en F.M.)	Ménages	Hommes	Femmes	Enfants	Somme par ménage et par an (en F.M.)	Nombre moyen d'individus par ménage		
							Hommes	Femmes	Enfants
<b>M'HARGA</b>	86 973 490								
Agriculteurs marocains . . . . .	30 769 365	152	98	110	311	357 783	1,13	1,27	3,61
Agriculteurs de 0 à 5 ha . . . . .	1 454 866	22	29	28	75	66 130	1,32	1,27	3,4
Agriculteurs de 5,1 à 10 ha . . . . .	2 801 660	13	11	14	38	215 512	0,84	1,27	2,71
Agriculteurs de 10,1 à 20 ha . . . . .	6 582 478	28	33	32	106	235 086	1,17	1,14	3,78
Agriculteurs de 20,1 à 50 ha . . . . .	9 626 516	17	18	27	62	565 088	1,05	1,58	3,64
Agriculteurs de + de 50,1 ha . . . . .	6 920 180	6	7	9	30	1 153 363	1,16	1,5	5
Khammès + ouvriers . . . . .	16 109 765	58				277 600			
Artisans . . . . .	498 400	4				124 600			
Etrangers (1) . . . . .	56 204 125	4				14 051 031			

(1) Sans l'amortissement de la terre et du capital d'exploitation.

Valeur des terres + exploitation = 450 000 000 FM. Amortissement 15 ans = 30 000 000 FM par an.

Reste : 26 204 125 FM.

soit : 6 500 000 FM par ménage et par an.

TABLEAU 5

	Produit brut (1)	Sort du Douar (1)			
		Impôts	Engrais + Essence	Rente	Amortis- sement du matériel mécanisé
<b>M'Harga</b>	40 407 205	1 952 755	1 182 655	2 054 245	321 700
Agriculteurs marocains :					
0—5 ha	1 612 700	80 157		7 315	
5,1—10 ha	3 145 160	158 798	35 000		
10,1—20 ha	9 598 115	476 550	108 750	284 770	
20,1—50 ha	14 481 510	711 500	481 300	1 022 200	96 700
plus de 50,1 ha	11 569 720	525 750	657 605	739 960	225 000
Khammès plus ouvriers					
Artisans					
Agriculteurs étrangers	132 245 000	6 612 250	19 392 975		3 750 000
<b>Total</b>	<b>172 652 205</b>				

TABLEAU 5 (suite)

	Reste au Douar (1)					Somme disponible (1)
	Salaires : Métayers Ouvriers	Salaires distribués aux pro- priétaires	Amortis- sement	Rente	Semences (1)	
<b>M'Harga</b>	2 885 265	49 000	498 400	899 395	4 025 365	30 769 365
Agriculteurs marocains :						
0—5 ha		→ 8 400	41 950	← 88 310	221 102	1 454 860
5,1—10 ha		← 41 600	68 900	↓ 122 975 (2)	297 952	2 801 660
10,1—20 ha	401,795		128 300	↑ 636 670 (3)	978 802	6 582 478
20,1—50 ha	1 153,565		124 450	↑ 51 440 (4)	1 490 989	9 626 510
plus de 50,1 ha	1 329 905		134 800		1 036 520	6 920 180
Khammès plus ouvriers						→ 2 885 265
Artisans						→ 498 400
Agriculteurs étrangers	13 224 500				13 224 500	56 204 125
<b>Total</b>						<b>86 973 490</b>

(1) En francs marocains 1958.

(2) Transferts : à un propriétaire 5,1-10 ha : 88 825 FM. —  
0—5 ha : 34 150 FM.(3) Transferts :  
à un propriétaire 20,1-50 ha..... : 147 250 FM.  
à 3 propriétaires 5,1-10 ha..... : 292 900 FM.  
à 1 propriétaire 0-5 ha ..... : 66 500 FM.  
à 1 exploitant 20,1-50 ha..... : 130 000 FM.

(4) Transfert à un propriétaire 0-5 ha : 51 440 FM.



TABLEAU 8

Mouline Harcha (Oulad-Bou Azza)	Produit brut	Impôts	Engrais	Rente	Amortissement du matériel mécanisé	Salaires des métayers + ouvriers	Salaires des propriétaires	Amortissement du matériel	Rente	Semences	Somme disponible
Agriculteurs de											
0—5 ha . . . .	729 400	36 740		27 000			40 000	<13 000	→	60 840	619 070
5,1—10 ha . .	261 400	13 000					19 000	< 3 500		16 950	250 450
10,1—20 ha ..	981 620	49 120					5 000	< 9 000	<4 750	114 525	804 225
20,1—50 ha ..	1 036 700	51 835					45 000	< 8 000		110 365	821 500
Métayers et ouvriers											
Artisans . . . .											→ 33 500
<b>Mouline Faïda</b> (Oulad-Bou Azza)											
0—5 ha . . . .	909 000	46 095		21 517			→10 000	<34 300		75 620	857 532
5,1—10 ha . .											
10,1—20 ha ..	2 349 995	117 718				<167 050	<90 000	<91 400		243 765	1 640 062
20,1—50 ha ..	1 635 325	81 765				< 80 670	<45 000	<25 500		152 020	1 253 970
Khammès et ouvriers . . . . .											→247 720
Artisans . . . .											→151 200

TABLEAU 10

	Somme disponible (en F.M.)	Ménages	Hommes	Femmes	Enfants	Somme par ménage et par an (en F.M.)	Nombre moyen d'individus par ménage			Exploitations	Somme disponible par exploitation par an (en F.M.)
							Hommes	Femmes	Enfants		
<b>Oulad-Bou-Azza</b>	22 286 544	81	105	91	196	337 674	1,29	1,12	2,41	51	
Agriculteurs de 0—5 ha . . .	2 095 430	22	33	24	61	95 700	1,5	1,09	2,3	21	99 500
Agriculteurs de 5,1—10 ha .	1 001 765	6	7	7	8	166 960	1,16	1,16	1,33	6	167 000
Agriculteurs de 10,1—20 ha	3 686 122	15	20	19	47	245 741	1,33	1,2	3,1	11	300 000
Agriculteurs de 20,1—50 ha	4 634 867	12	14	16	35	386 238	1,16	1,33	3	7	660 000
Agriculteurs de plus de 50,1ha	8 003 640	11	11	12	17	727 603	1	1,09	1,54	6	1 330 000
Khammès et ouvriers . . . . .	2 605 470	13	18	12	24	200 420	1,37	1,08	1,7		
Artisans . . . .	259 250	2	2	1	4	129 620	1	0,5	2		





TABLEAU 13. — SYSTÈME TRADITIONNEL

Surface des exploitations (hectares)	Revenu agricole ou somme disponible (a)	Rendement net = (Revenu agricole — amortissement de la terre) (a)	Surface (ha)	Points calculés		Surface des exploitations (hectares)	Revenu agricole ou somme disponible (a)	Rendement net = (Revenu agricole — amortissement de la terre) (a)	Surface (ha)	Points calculés	
				— 8x3 + 1 200 x2 (a)	— 4x3 + 600 x2 (a)					— 8 x3 + 1200 x2 (a)	— 4 x3 + 600 x2 (a)
0,3	9 585	8 385				9,3	196 475	159 275			
0,3	30 740	28 540				9,65	152 875	114 275			
0,4	12 130	11 530				10	65 530	25 530	10	112 000	54 000
0,5	37 761	35 761				10,3	247 155	205 955			
0,5	44 475	42 475				10,3	270 700	229 500			
0,6	65 820	63 420				10,4	206 018	164 418			
1	12 130	8 130				10,4	309 985	268 385			
1	17 950	13 950				10,45	195 010	153 210			
1	18 785	14 785	1	1 192	596	10,5	244 670	202 670			
1	31 950	27 950				10,95	159 436	105 536			
1,05	62 155	57 955				11	208 145	164 145			
1,3	18 785	13 585				11,4	143 585	97 985			
1,35	67 950	61 650				11,45	275 020	229 220			
1,45	43 595	36 795				11,8	232 935	185 735			
1,5	43 935	37 935				12,2	319 730	260 930			
1,6	69 600	67 200				12,3	254 110	204 910			
2			2	4 736	2 368	12,5	337 330	287 330			
2,15	46 910	38 310				13,3	156 830	103 630			
2,2	95 960	86 890				13,75	284 160	229 160			
2,3	42 953	33 753				14	351 775	295 775			
2,4	15 510	5 910				14,35	314 529	257 129			
2,5	34 675	24 675				14,35	367 994	310 594			
2,5	54 088	44 088				14,55	308 105	249 905			
2,85	90 660	78 260				14,9	334 730	275 130			
3	37 395	25 395	3	9 584	5 292	15			15	240 000	120 000
3,05	55 870	43 670				15,4	286 400	214 800			
3,1	55 173	42 773				17,1	266 815	198 415			
3,6	95 154	80 754				17,15	431 270	362 670			
3,7	115 110	101 110				17,25	305 490	235 490			
3,8	93 548	78 348				17,5	228 675	158 675			
4			4	15 568	9 344	18,15	277 945	205 345			
4,05	105 045	98 845				19,1	467 305	390 905			
4,15	151 385	134 785				19,65	513 913	445 313			
4,3	194 660	177 460				20			20	416 000	218 000
4,5	90 665	62 665				21,35	658 735	573 335			
4,6	52 810	34 410				23,45	595 235	491 435			
4,6	77 325	58 925				25,25	487 265	386 265			
4,7	137 320	119 520				27,7	449 230	338 430			
4,8	144 895	125 695				30			30	864 000	432 000
4,8	220 070	200 870				32,5	508 858	378 850			
5	131 401	111 401	5	29 000	14 500	35,65	542 040	399 440			
5,1	225 943	205 543				37,4	691 670	442 070			
5,3	142 650	121 450				40			40	1 408 000	704 000
6,15	208 950	184 350				41	693 255	429 255			
6,3	167 865	142 665				42,55	821 500	651 300			
6,75	208 010	181 010				47,8	822 100	774 300			
7	206 030	176 030				50			50	2 000 000	1 000 000
7,3	218 000	180 800				50,05	706 920	506 720			
7,5	204 485	174 485				54,1	780 820	564 720			
7,55	204 330	174 130				70,95	1 423 490	1 139 690			
7,65	174 775	144 175							75	3 375 000	1 697 500
7,75	206 660	175 660							80		1 790 000
8,05	224 010	181 810							90		1 944 000
8,4	265 632	232 032							100	4 000 000	2 000 000
8,55	162 430	128 230							120	3 456 000	1 648 000
8,55	214 410	180 210				132,1	1 465 820	837,420	132	2 509 056	1 254 528
9,1	179 590	143 190							150	0	0

(a) Francs marocains 1956.

TABLEAU 14. — SYSTÈME MÉCANISÉ

Surface des exploitations (hectares)	Revenu agricole ou Somme disponible (a)	Rendement net = (Revenu Agricole — amortissement de la terre (a))	Surfaces (ha)	Points calculés	
				Revenu agricole — $2x^3 + 600x^2$ (a)	Rendement net — $x^3 + 300x^2$ (a)
2,15	46 910	38 310			
2,15	86 630	78 030			
2,45	78 393	68 593			
2,65	27 780	17 180			
10			5	14 875	6 375
10,1	349 600	309 200	10	38 000	29 000
11,9	433 806	386 206			
16,5	372 320	306 320			
20			20	224 000	112 000
24,35	500 933	403 533			
26,9	605 085	387 701			
40			30	486 000	216 000
41,6	779 000	612 600	40	832 000	362 000
43,7	842 000	667 200			
45,7	864 690	671 890			
45,9	426 780	243 180			
47,25	794 040	505 040			
49,35	581 812	384 412			
58,75	989 415	754 415			
50			50	1 250 000	500 000
68,55	842 725	558 525	60		764 000
70			70		1 127 000
83,1	1 228 600	896 200			
100			100	4 000 000	2 000 000
102,8	1 587 150	1 175 950			
107	1 702 765	1 396 765			
122	2 040 415	1 647 415			
150			150	6 750 000	3 375 000
			200	8 000 000	4 000 000
			250		3 125 000
			300	0	0

(a) Francs marocains 1956.